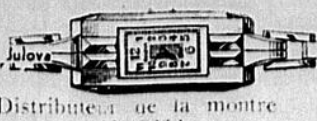


J. Omer St-Pierre
Horloger-Bijoutier



Distributeur de la montre
BULOVA

Assortiment complet de bagues de
nauces, jones et bijoux de toutes
sortes à des prix raisonnables.

Ave de la Cathédrale
RIMOUSKI, Qué.

L'ECHO du Bas St-Laurent

Nous faisons une spécialité
des
**VETEMENTS DE
DEUIL**

Vous trouverez ici un servi-
ce sympathique et prompt.
Si vous ne pouvez venir au
magasin, appelez
2-58B

**LE MAGASIN VERREAULT
RIMOUSKI**

Organe de la région du Bas St-Laurent.

DIRECTEUR: Jean-Baptiste Côté.

Publié par L'Imprimerie Générale de Rimouski, Limitée

Un conquérant d'ames et un grand consolateur

LE P. JEAN-BAPTISTE DE LA BROSE, JESUITE

Il fut le dernier de son Ordre et le dernier missionnaire à desservir l'antique mission montagnaise de Tadoussac et les paroisses naissantes de la rive sud du Bas Saint-Laurent. Le dernier dans l'ordre chronologique, mais le premier par l'ampleur de son apostolat, par la grandeur de son dévouement et par la beauté de sa vie si noble, si sainte.

C'est une figure vraiment attirante que celle de ce P. de La Brosse qui, toute sa vie, inlassablement, se fit "tout à tous", comme cet autre géant des missions, le grand Apôtre des Indes, son frère et son modèle; qui, après s'être dépensé sans compter pour que ses chers néophytes sauvages continuassent à servir "le Capitaine mort en croix", se chargea néanmoins de consolider nos pères des misères qui suivirent la conquête; qui s'en fut porter aussi avec le Christ, dans les bois du Nouveau-Brunswick et jusqu'à l'île St-Jean, des paroles de réconfort et d'espoir aux pauvres échappés du Grand Dérangement; et qui, finalement, se sentit frappé à son tour, dans ce qu'il avait de plus cher au monde, en assistant à la suppression de sa famille religieuse.

Les seize dernières années de sa vie, il les dépensa au profit de populations diverses, en exerçant son saint ministère dans les limites d'un territoire immense. De la rivière des Mistassins à Tadoussac, de Tadoussac aux Sept-Îles, de Cacouna à Gaspé, tout le long des deux rives de la Baie-des-Chaleurs et jusqu'à l'île-Royale, voilà où son zèle eut à se dépenser. Il repose sous l'autel de la modeste chapelle de Tadoussac, tout près de son prédécesseur et son émule, le P. Claude Coquart. Une grande réputation de sainteté lui a survécu.

Quel malheur que son souvenir soit effacé dans la région même où il se dépensa jadis! Aussi il convient de ressusciter cette grande figure, qui mérite quelque chose de mieux que l'ingratitude et l'oubli. L'Eglise n'oublie pas ses héros. Si ma mémoire est fidèle, la desserte de la Rivière des Trois-Pistoles fut placée sous le vocable Saint-Jean-Baptiste en souvenir du P. de La Brosse. Retraçons à grands traits la vie de ce magnifique apôtre et de cet inlassable consolateur.

Jean-Baptiste de La Brosse naquit au bourg de Magnac, dans la paroisse de Jauldes, en Charente, le 30 avril 1724. Il était le septième et dernier enfant de Jean de La Brosse et de Louise Duboisvieux, et sa famille, nous apprend son biographe, était l'une des plus vieilles et des plus influentes du pays. Il n'avait que huit mois lorsque son père mourut, mais sa sainte mère sut lui donner une formation qui devait l'acheminer vers le sacerdoce.

Ce fut chez son oncle, le curé de Jauldes, que notre futur missionnaire se prépara à faire sa première communion et qu'il apprit les rudiments du latin. A l'âge de douze ans, le jeune Jean-Baptiste fit son entrée au collège Saint-Louis d'Angoulême, dirigé par les Jésuites, pour y poursuivre ses études. Quelle fut sa vie de collégien, nous ne le savons pas exactement; mais il semble qu'il fut un brillant et vertueux élève, puisque ses maîtres le jugèrent digne d'être admis au noviciat avant son année de philosophie. Et le 9 octobre 1740, au noviciat des Jésuites, à Bordeaux, notre héros s'enrôla dans la valeureuse milice de saint Ignace de Loyola.

Au noviciat, le P. Jean-Baptiste fit toutes les besognes qu'on lui désigna, et il trouve dans ces instruments de formation tout ce qu'il faut pour se préparer à la tâche immense qui l'attend. Au demeurant, il parcourt le cycle de formation de son Institut; il est professeur de rhétorique en 1747 et de philosophie l'année suivante; il est appelé aux ordres mineurs, admis au sous-diaconat, au diaconat et, enfin, il reçoit l'ordination sacerdotale le 2 février 1753.

Aussitôt qu'il est prêtre, le P. de La Brosse est désigné aux missions d'Amérique et il se prépare en étudiant les langues sauvages pendant six mois. C'est le 30 juin 1754 que notre missionnaire arrive en la Nouvelle-France. Son rôle sublime commence.

Dès son arrivée au Canada, notre héros fut désigné pour aller repailler du Christ aux néophytes de l'infortuné St-Rasle, les Abénaquis de la rivière St-Jean. Il passa là les années 1754 et 1755 dans une apostolat pénible et pénible, à cause des fréquentes incursions des Anglais; et, finalement, la mission abénaquis s'effondra dans le sang. Le P. de La Brosse put échapper par miracle à la déportation en Angleterre.

Nous le retrouvons en 1756 au collège des Jésuites, à Québec, avec le titre de procureur; il est aussi confes-

seur à l'église et consultant. Il y enseigna la philosophie au cours des années 1757 et 1758, avec la charge de chapelain de l'hôpital en plus. Ce fut le 2 février 1758, jour de la fête de la Purification de la sainte Vierge, que le P. de La Brosse fit publiquement, dans la chapelle du collège, profession des quatre vœux entre les mains du P. Claude Coquart.

Il est certain que notre missionnaire était à Québec lors de la prise de cette ville par les armées de Wolfe; mais lorsque M. l'abbé Chambre soutint, sincèrement, que le P. de La Brosse eût assisté le général Montcalm, dans la nuit du 13 septembre 1759, il émet une opinion qui n'a plus cours au Canada. Quoi qu'il en soit, nous retrouvons notre héros à Saint-François-du-Lac à la fin d'octobre de la même année.

Cette mission de Saint-François n'était pas dans un état florissant, en cette fin d'année 1759, et le P. de La Brosse n'y fit que passer; car, après la capitulation de Montréal, il fut transféré à la résidence des Jésuites de cette ville, où le P. Floquet était supérieur. A partir de ce moment, un silence de six années se fit sur la vie et les travaux de notre missionnaire. Il semble cependant qu'il eût exercé son saint ministère dans les paroisses et les missions avoisinant Montréal et qu'il eût été même desservant à Saint-Henri de Mascouche, quelques années durant. Ce fut lui, toutefois, nous apprend son biographe, qui enterra le P. Claude Coquart à la mission Saint-François-Xavier de Chicoutimi, le 4 juillet 1765.

La translation des restes du P. Claude Coquart, de Chicoutimi à Tadoussac, a été faite en 1793.

Enfin le P. de La Brosse arrive à la mission Sainte-Croix de Tadoussac le 5 mai 1766, à six heures du soir, comme il l'inscrit lui-même dans le registre de la mission. Il est âgé de quarante-deux ans et neuf mois, plein de vigueur, doué d'une activité dévorante et d'un zèle sans limites pour le salut des âmes; il est préparé pour affronter le labeur surhumain qui le mènera prématurément au tombeau. Désormais, il appartient à la région du Bas St-Laurent et il s'y dépensera jusqu'au bout pour tomber, à la fin, et dormir son dernier sommeil au milieu de ses chers enfants.

Cette mission de Tadoussac comprenait alors les postes du Lac Saint-Jean, du Saguenay et de la rive nord du St-Laurent jusqu'aux Sept-Îles. Pendant cinq ans, notre missionnaire se dépensa pour les pauvres enfants des bois: les Montagnais, les Pores-épies, les Betsiamites et les Papinachois. Le centre de ses courses était Tadoussac. Il nous a laissé des notes trop brèves sur ses travaux apostoliques, au cours de ces cinq années; et pendant l'hiver de 1766, par exemple, il apprit à lire aux sauvages de Tadoussac, à chanter aussi des cantiques et les vêpres en montagnais. En 1767, il fait imprimer trois mille alphabets et deux mille exemplaires d'un catéchisme, accompagné de cantiques, en montagnais, "pour le profit de ceux qui lisent et de ceux qui apprendront à lire." L'année suivante, il hiverne seul dans la maison de la mission et il apprend encore "à beaucoup de sauvages à lire, à écrire, à chanter d'après les notes et à servir la messe"; et dans le temps de Pâques, il descend aux Îlets-Jérémie "pour entendre en confession les Français et les sauvages." Il passe l'hiver de 1769 sur la pointe de Betsiamites avec ses néophytes, et, un an après, nous le retrouvons desservant à Saint-Laurent de l'île d'Orléans mettant la dernière main, péniblement, "avec beaucoup de travail, peut-être peu de fruit", à son dictionnaire montagnais.

Ses notes contiennent peu de détails sur les fréquentes randonnées qu'il dut faire neuf mois de l'année, du Lac Saint-Jean aux Sept-Îles, dans des conditions souvent pénibles. Ce fut à ce dernier endroit, toutefois, qu'il établit une école, en 1768, et promit "de réédifier le temple que le P. Coquart avait abandonné à cause des crimes des sauvages et qui avait été brûlé par les soldats pendant la guerre." A partir de 1772, le registre de la mission ne dit plus rien sur les courses de notre missionnaire, soit que des pages eussent été détruites, soit que le Père eût continué sa narration ailleurs, dans des documents jusqu'ici introuvables.

Soudainement, en 1771, un événement tragique se produisit qui modifia la vie, pourtant si remplie, de notre héros. Ce fut au cours de cette année, en effet, que le missionnaire de la rive sud du Bas Saint-Laurent et de la Baie-des-Chaleurs, le P. Ambroise Rouillard, Récollet, se noya en arrivant à Rimouski. Ses missions furent confiées au P. de La Brosse.

A partir de ce moment, notre saint

Suite en dernière page

HISTORIQUE DU CAREME

Suite d'un précédent numéro

Ces adoucissements du jeûne primitif s'étant introduits dans les cloîtres, il était naturel qu'ils s'étendissent bientôt aux séculiers eux-mêmes. La liberté de boire hors de l'unique repas s'établit peu à peu; et dès le XIIIe siècle saint Thomas, examinant la question de savoir si la boisson rompt le jeûne, la résout négativement; toutefois, il n'admet pas encore que l'on puisse joindre à cette boisson une nourriture solide. Mais lorsque, dès la fin du XIIIe siècle et dans le cours du XIVe, le repas eut été, sans retour, avancé à midi, une simple boisson dans la soirée ne pouvait plus suffire pour soutenir les forces du corps; ce fut alors que l'usage de prendre du pain, des herbes, des fruits, etc., outre la boisson, s'introduisit à la fois dans les cloîtres et dans le siècle, à la condition cependant d'user de ces aliments avec une telle modération que la collation ne fût jamais transformée en un second repas.

Où sont maintenant ces joies naïves et innocentes de nos pères à la fête de Pâques lorsque, après une privation de quarante jours, ils renaissent en possession des aliments plus nourrissants et plus agréables qu'ils s'étaient interdits durant cette longue période? Avec quel charme, et aussi quelle sérénité de conscience, ils renaissent dans les habitudes d'une vie plus facile qu'ils avaient suspendues pour affliger leurs âmes dans le recueillement, la séparation du monde et la pénitence! Et ceci nous amène à ajouter quelques mots encore pour aider le lecteur catholique à bien saisir l'aspect de la chrétienté dans les âges de foi, au temps du Carême.

Que l'on se figure donc un temps durant lequel non seulement les divertissements et les spectacles étaient interdits par l'autorité publique, mais où les tribunaux vauquaient, afin de ne pas troubler cette paix et ce silence des passions si favorable au pêcheur pour sonder les plaies de son âme, et préparer sa réconciliation avec Dieu. Dès l'an 380, Gratien et Théodose avaient porté une loi qui ordonnait aux juges de surseoir à toutes procédures et à toutes poursuites, quarante jours avant Pâques. Le Code Théodosien renferme plusieurs autres dispositions analogues; et nous voyons les conciles de France, encore au IXe siècle, s'adresser aux rois carlovingiens pour réclamer l'ap-

plication de cette mesure, qui avait été sanctionnée par les Canons et recommandée par les Pères de l'Eglise. La législation d'Occident a depuis longtemps laissé tomber ces traditions trop chrétiennes; mais, il faut le dire avec humilité elles se sont conservées chez les Turcs qui, aujourd'hui encore, suspendent toute action judiciaire pendant la durée des trente jours de leur grand Ramadan.

Tous nos lecteurs connaissent l'admirable institution de la Trêve de Dieu au moyen de laquelle l'Eglise, au XIe siècle, parvint à arrêter dans toute l'Europe l'effusion du sang, en suspendant le port des armes quatre jours de la semaine, depuis le mercredi soir jusqu'au lundi matin, dans tous le cours de l'année. Ce règlement, qui fut sanctionné par l'autorité des papes et des conciles avec le concours de tous les princes chrétiens, n'était qu'une extension, à chaque semaine de l'année, de cette discipline en vertu de laquelle toute action militaire était interdite en Carême. Le saint roi d'Angleterre Edouard le Confesseur développa encore une si précieuse institution, en portant une loi qui fut confirmée par son successeur Guillaume le Conquérant, et d'après laquelle la Trêve de Dieu devait être inviolablement observée depuis l'ouverture de l'Avent jusqu'à l'Octave de l'Epiphanie, depuis la Septuagésime jusqu'à l'Octave de Pâques, et depuis l'Ascension jusqu'à l'Octave de la Pentecôte, en ajoutant encore tous les jours des Quatre-Temps, les Vigiles de toutes les fêtes, et enfin, chaque semaine, l'intervalle du samedi après None jusqu'au lundi matin.

Urban II, au concile de Clermont, en 1095, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant pour base la suspension des armes observée durant le Carême; et il statua par un décret qui fut renouvelé dans le concile tenu à Rouen l'année suivante, en 1105, après avoir réglé tout ce qui concernait l'expédition de la Croisade, employa aussi son autorité apostolique pour étendre la Trêve de Dieu, en prenant

POUR L'ECOLE ET LE FOYER

A MES AMIES LES INSTITUTRICES

Que lisent nos élèves?...

A différentes reprises déjà, nous avons eu le plaisir de vous parler de l'intéressant sujet des lectures enfantines et de leur complément : les bibliothèques scolaires.

Plusieurs d'entre vous ont paru s'intéresser à la chose et je ne doute pas qu'avec l'entraide et le savoir-faire qu'elles savent déployer, leurs classes seront bientôt dotées d'une bibliothèque qui fera envie à plusieurs. Cependant un trop grand nombre d'institutrices semblent négliger le secours précieux que peuvent apporter les bonnes lectures dans la formation morale et intellectuelle de l'enfant.

Un grand nombre de nos élèves n'auront pour faire leur chemin dans la vie que l'humble bagage de science puisé à la petite école. C'est peu. En effet, à l'âge de treize et quatorze ans un enfant, dans la plupart des cas, a à peine atteint la sixième année du Programme d'Etudes. Il lui reste à acquérir beaucoup de connaissances nécessaires au rôle qu'il sera appelé à jouer. Ces connaissances, il ne les acquerra que par des lectures appropriées. Il est donc important de mettre entre les mains de nos élèves des ouvrages susceptibles de les intéresser et de leur aider. L'institutrice plus que tout autre a le devoir d'éveiller l'attention de ses élèves et de leur faire apprécier les bonnes lectures. Elle n'arrivera à ce résultat qu'en ayant sous la main les ouvrages instructifs et en permettant à ses élèves de les consulter.

Une bibliothèque scolaire, comme on le voit est une chose indispensable dans une classe et il est du devoir de toute institutrice de diriger son attention de ce côté. Certes, la formation de cette bibliothèque ne se fera pas en une seule année à moins que les commissaires fassent le geste généreux de doter chaque école de leur arrondissement d'une série de livres bien choisis et susceptibles d'intéresser les jeunes. La chose n'est pas impossible et nous croyons qu'une demande de cette sorte appuyée par l'autorité religieuse aurait dans plusieurs de nos paroisses beaucoup de chances d'être vue d'un bon oeil.

Jeanne Le Franc.

ENTRE AMIES

Le bon "pain d'habitant!"

Qui d'entre vous, mes amies, ne se rappelle cette touchante poésie où un pauvre soldat français, blessé mortellement, se sent revivre grâce à une miche de pain de seigle que lui présente son père accouru à son chevet?

"C'est du pain de chez nous" murmura le petit soldat et quelques jours plus tard, en revoyant sa mère:

"Oh! mère, lui dit-il, ils seraient sauvés tous."

"S'ils mangeaient comme moi, du bon pain de chez nous!"

(Comte de Coudray.)

Le bon pain de chez nous! combien parmi nous, ont méconnu ses qualités nutritives! Maitresses de maison qui avons des prétentions au titre de ménagères accomplies, n'avons-nous pas trop souvent, par négligence ou ignorance, peut-être même par lassitude, laissé nos enfants se nourrir d'un pain trop blanc et trop peu naturel.

Il y a longtemps que la question du vrai pain s'agit chez les savants, les économistes et dans les Académies de médecine; partout l'on déplorait le gaspillage du blé quand on en fait du pain blanc. Il a fallu les nécessités de l'heure présente et le spectre de la famine pour ouvrir les yeux du grand public et faire admettre que la farine de blé est la seule convenable à la nourriture d'une famille nombreuse. Les ménagères avaient oublié — comme beaucoup d'autres choses — les bons procédés de nos grand-mères pour réussir à cuire le pain riche.

Le vrai pain ou pain naturel est celui qui provient de tout le blé moins le gros son. La mouture à rouleaux fait subir au blé de telles modifications qu'il n'en reste que la "fine fleur"... c'est ce qui a fait le succès du pain de boulanger et le délabrement de maint estomac.

Combien de nos cultivateurs ont abandonné la culture du blé parce que cela ne payait pas. Même pour la consommation domestique il achetait chez le marchand, une farine qui ne valait pas la bonne farine "d'habitant" que sa terre pouvait lui donner. La faute n'en est-elle pas à la fermière qui trop souvent par vanité, voulait un pain aussi blanc que celui de la voisine! Ne voit-on pas encore des ménagères négliger de cuire le pain domestique et affirmer que le pain de boulanger ne coûte pas plus cher!... Un simple calcul de quelques instants leur prouverait le contraire.

On entend dire par les adversaires du pain de blé: "C'est de la farine et non de la colle" qu'il faut manger... "Nul ne dira cependant les prodiges accomplis par les dérivés du blé, dérivés que l'on vend au prix de l'or et susceptibles de faire revivre un mort..."

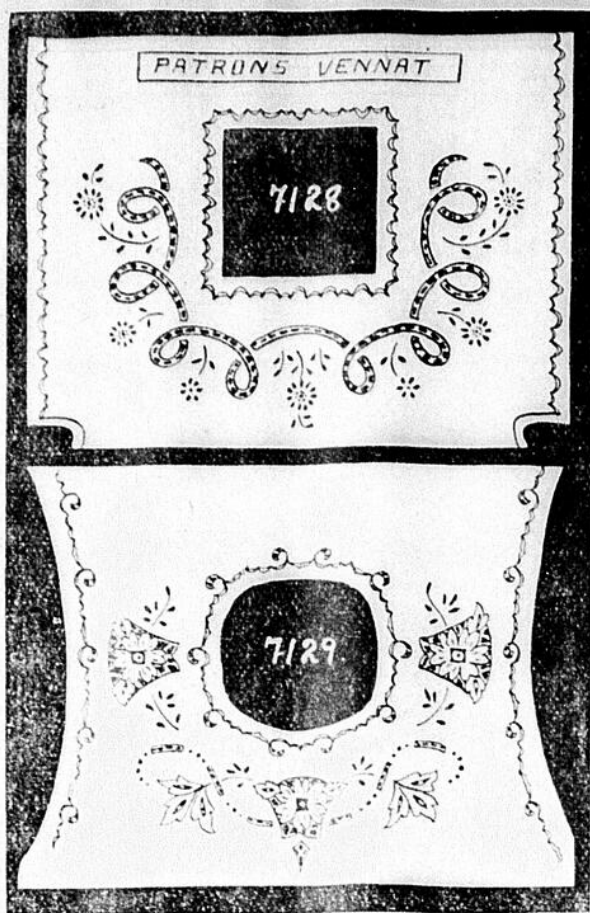
Les commissaires d'écoles sont pour la plupart — je ne parle pas de ceux qui trouvent qu'un salaire de \$100.00 par année est suffisant pour une institutrice — les commissaires d'écoles, disent-ils, sont des gens avertis et intelligents. Ceux qui ont l'avantage de jouir d'une solide instruction en sont heureux, les autres, déplorent, soit leur apathie durant leurs années de scolarité ou les circonstances défavorables qui les ont empêchés de fréquenter les classes austères, si longtemps qu'ils l'auraient désiré; tous doivent avoir le souci de l'intérêt et du bien public. Or c'est servir l'intérêt public que de faire de la génération qui lève une génération plus instruite et mieux renseignée. Ce résultat s'obtient en mettant dans les mains des enfants de nos classes des livres intéressants, traitant des choses de notre pays, de son agriculture, de ses industries, de son développement et de son histoire.

Toutes savent le grand intérêt que porte à la cause des bibliothèques scolaires notre dévoué inspecteur régional, M. Paul Hubert. Il est un de ceux qui encouragent fortement la formation de telles bibliothèques parce que mieux que beaucoup d'autres, il peut en juger les bons effets chez les écoliers. Qui sait si un jour ou l'autre, il ne fournira pas à nos institutrices le moyen de doter leurs classes d'une série de volumes bien choisis et pratiques.

Nous souhaitons de tout coeur qu'avant longtemps un mouvement soit créé dont le but sera de doter toutes nos classes rurales d'un choix de livres appropriés à notre région. Un peu de coopération et de bonne volonté ferait beaucoup pour la réussite d'un tel projet. Nous croyons que nos institutrices se feront un devoir de se dévouer à cette tâche si belle de donner à leurs élèves l'avantage de lire des ouvrages qui contribueront à les rendre meilleurs.

L'institutrice doit être l'apôtre du bien. N'est-ce pas une des formes de l'apostolat que d'aider les bons livres à prêcher la saine doctrine dont ils sont remplis?

Jeanne Le Franc.



Nos 7128-7129. Robes de nuit, nou-veaux modèles, très élégants. Chacun à tracer 20c. perforé 50c. au fer chaud 35c. chaque. Estampée sur broadcloth blanc ou de couleur rose, pêche, jaune ou bleu 98c. sur nansouk fin blanc seulement \$1.50.

Le No 7129 convient également pour

COUPONS DE PATRONS

N. B. — Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste mais de nous faire remise par bons de poste ou timbres-poste.

Adresser toutes commandes à "L'Echo du Bas St-Laurent"
Service des Patrons, Tirail Postal 120, RIMOUSKI.

Adresse
Nom
Ci-inclus pour patrons Nos.....

Abonnez-vous à notre revue mensuelle de broderie et musique 12c. seulement par an. — Catalogue de broderie 20c. Album de Layette 15c.

POUR LES JEUNES

NOTRE CONCOURS

A TOUS NOS CONCURRENTS

Il y a plusieurs semaines déjà, lorsque sur la suggestion du dévoué directeur de notre journal, je vous invitais à participer à notre concours, j'éprouvais une crainte... secrète — la crainte de voir mon appel demeurer sans réponse. Je vous en prie, mal sans doute, me direz-vous?...

Les résultats ont dépassé nos espérances. Des centaines de copies nous sont parvenues, toutes intéressantes et très bien faites. Le soin que vous avez apporté à la rédaction du sujet donné rendra la tâche des juges très difficile. En constatant la perfection avec laquelle vous avez travaillé, nous regrettons de n'avoir pas assez de prix pour récompenser tous les travaux présentés. Certes, la tâche des juges dans ce concours ne sera pas une mince affaire. Le grand nombre de compositions reçues

exigera de leur part beaucoup de temps. D'ici à quelques semaines, nous serons en mesure de vous donner les noms des concurrents heureux et nous publierons de même les travaux primés.

Nous devons remercier sincèrement les directeurs et les directrices de classes qui ont bien voulu entendre notre appel et se rendre à notre demande. Il nous est venu des travaux des quatre coins de la province. C'est une preuve que notre journal — si jeune encore — fait son chemin, grâce à la bienveillance de tous ceux qui lui font la faveur de l'encourager et apprécier ainsi les efforts de ses directeurs qui veulent en faire un organe dévoué aux grandes causes qui intéressent notre race et spécialement notre région.

A tous, maîtres et élèves, nous disons un cordial merci en attendant la décision des juges qui fera, nous l'espérons, la joie et le bonheur du plus grand nombre.

Jeanne Le Franc.

NOS RECETTES

Bouillon de légumes:

- 2 à 3 pommes de terre
- 1 tasse de pois.
- 1 tasse de fèves
- 2 carottes.
- 1-4 navet
- 1 panais
- 2 branches de céleri, Cerfeuil.
- 1 1/2 gallon d'eau.
- 1 —Epluchez les légumes, les laver puis les émincer.
- 2.—Faire cuire à l'eau froide d'abord les fèves et les pois (qu'on a fait préalablement tremper à l'eau froide 10 à 12 heures.)
- 3.—Après 1 1/2 d'heure d'ébullition, ajouter les 4 légumes; assaisonner, laisser bouillir 4 à 6 hrs. Dix minutes avant de servir, ajouter le céleri, le cerfeuil et passer le bouillon à travers une passoire fine.

Bouillon de bœuf:

- 3 1/2 lbs de bœuf os de rosbif.
- 4 pintes d'eau froide os de veau et carcasse de volaille à volonté
- 2 carottes
- 1 blanc de poireau
- 1 oignon
- 1 à deux tranches de navet, cerfeuil.
- 1 branche de céleri.
- Bouillon de bœuf à la minute.
- 1 livre de maigre de bœuf
- 1 pinte d'eau
- 2 rondelles de carottes
- 1 branche de céleri
- 1/4 d'un poireau.
- Assaisonnement.

Pot-au-feu:

- 4 à 5 lbs de bœuf
- 1 moyen chou
- 4 ou 5 carottes
- 1 navet.
- 3 panais
- 1 ou 2 poireaux
- 2 ou 3 branches de céleri
- sel, poivre, fines herbes.

Consommé
5 à 6 lbs de gigot.
jarret, collet, débris de volaille ou de rosbif, parure de viande. 2 à 3 branches de céleri. 2 pintes. 1/2 de navet. 1 poireau, 6 à 7 pintes d'eau, persil, sel, poivre.

1.—Essuyer la viande, la couper en morceaux, la mettre à l'eau froide; saler et laisser mijoter 7 à 8 hrs. 2.—Ajouter les légumes après 2 à 3 hrs de cuisson; le consommé terminé le passer et le mettre au frais. 3.—Dégraisser avant de s'en servir.

CACOUNA

Décès de Mme Alfred Pelletier

Le vingt-cinq mars dernier, est décédée presque subitement Mme Alfred Pelletier, née Adeline Dubé. Selon sa coutume journalière elle s'était rendue à l'église dès le matin pour y faire la sainte communion et y entendre la sainte messe. Elle fut frappée de paralysie durant l'office divin; on la ramena à sa demeure à demi inconsciente; M. l'abbé Ls-Ph. Anctil, vic. l'administra le Sacrement d'Extrême-Onction et quelques moments après elle mourait avant même que le médecin ait eu le temps de se rendre à son chevet. Ses fils n'ont pu arriver à temps pour voir encore une dernière fois leur mère vivante, Madame Alfred Pelletier était âgée de 74 ans. Elle laisse pour la pleurer deux filles: Mme Auguste Briand "Léonie" de Nashua, E. U., et Mlle Yvonne de Cacouna; quatre fils tous de Cacouna: MM. Joseph, Paul, Majorique et Alphonse; deux gendres de l'Isle-Verte: MM. Alfred Fillion et Alphonse Ouellet. Elle jouissait de l'estime de tous ceux qui la connaissaient à cause de ses belles qualités de femme distinguée et de grande chrétienne. On remarque

Charmant!

M. Fréchette ayant consulté M. Alfred Garneau pour savoir s'il devait mettre une préface à son volume de poésies, M. Garneau lui adressa la charmante réponse qui suit:

"La Muse, notre Très-Seraine Souveraine —
Ainsi chante un barde allemand —
Ne daigne ici dire les causes
Des dons roses
Qu'à pleines mains elle répand!..."

Louis, laisse, sans qu'on leur fasse
De préface,
Tes poèmes prendre leur vol;
Et qu'aujourd'hui l'aile refuse
Cette excuse
Au pied-bot, ce captif du sol!

Où voit-on que l'oiseau des nues
Aux tortues
Explique les souffles du ciel?
Où vois-tu que l'abeille dise
Au cythre
Comment elle dore son miel?

Gloire à l'aigle! Aux cimes fidèle,
Sa grande aile
Dans son essor frôle l'éclair.
Gloire aux abeilles de l'Hymette!
Au poète
Dont vibre l'Hymne ardent et clair!...

Si des sots critiquent la foule
Qui s'écoule
A petit bruit dans les journaux,
Soudain à ta première strophe,
T'apostrophe,
Laisse crier nos étourneaux!...

Et, fier de ton noble délire,
Prends ta lyre,
Des chants! des chants! des chants encore!
Leur raison d'être est ton génie.—
L'Harmonie
Est fille de la lyre d'or!
Alfred GARNEAU.

qu'elle faisait partie de toutes les associations pieuses de la paroisse, Dames de Ste-Anne, Tiers-Ordre, etc. Aussi la paroisse a rendu un bel hommage à la mémoire de la défunte et à la famille en assistant en foule à ses funérailles qui eurent lieu jeudi le 28 mars, à 9 heures.

Le Rév. M. Eustache Santerre, curé de St-Arsène fit la levée du corps et M. le Chanoine L.-T. Landry, curé, chanta le service, assisté des Révérends E. Santerre et L. P. Anctil, vic. comme diacre et sous-diacre. L'église avait revêtu ses plus beaux ornements de deuil; la messe de Requiem, grégorienne, exécutée par la chorale, était sous la direction de M. Alphonse Beaulieu et de son fils Gilbert, organiste. Avant l'absoute M. Alphonse Beaulieu rendit avec une belle cantique "Sors de ce monde âme chrétienne".

Le cercueil était porté par quatre neveux de la défunte: MM. Alphonse Beaulieu, Jules Pelletier, Joseph et Alfred Mailoux. Les porteurs d'honneur étaient. Mesdames Samuel Lebel, Cyrien Dionne, Louis Deschênes et Alphonse Martin. La bannière des Dames de Ste-Anne était portée par MM. Théophile Michaud et Louis Deschênes, tandis que les rubans étaient portés par Mmes Sifroi Martin, Léandre Bérubé, Jean-Bte Dumont et Mme G. Gasseau.

Le deuil était conduit par ses enfants et un grand nombre de parents et amis dont nous donnerons les noms des plus éloignés: De l'Isle-Verte: MM. Alfred Fillion et Alphonse Ouellet, Emile Pelletier, M. et Mme Jules Pelletier, M. et Mme Cyrille Dubé, MM. Charles et Luc Marquis, M. Adhémar Grandmaison, MM. Olivier et Alphonse Bastille, M. Lorenzo Lebel, M. Doria Charron, M. V. M. Gérard et Albert Fillion, Mlle Hélène Fillion, De Riv.-du-Loup: M. Ange-Marie Marquis, MM. Emile et Georges Mailoux. De St-Epiphanie: Mme Arthur Pelletier, M. Gustave Pelletier, M. Joseph Dubé, De St-Arsène: M. Alphonse Beaulieu, M. Paul Gagnon. De St-Clément: M. Desbiens. On remarquait encore MM. Arthur Marquis, Alfred Marquis, Georges Grandmaison, Emile Beaulieu de la Riv.-des-Vases.

Les funérailles étaient sous la direction de M. Philippe Sirois, entrepreneur de Pompes funèbres de Cacouna.

A la famille en deuil nos sincères sympathies.

LES ETUDES.

Revue Catholique d'intérêt général. Religion et vie. Quelques réflexions sur l'Activisme religieux. Joseph Huby.

L'effort "laïque". Dans les oeuvres postcoloniales... Joseph Leclerc.

DuDaïsme à l'Ascétisme. Hugo Bail... Pierre Lorson.

Médecine et biologie. Les Vitamines... Jules Carles.

Sous la coupole. La vertu de M. Paul Valéry. — Le Duc de Broglie à l'Académie... Raymond Jouve.

Ce qu'ils peuvent être devenus. En marge de l'Evangile... Marguerite Bourcette.

Chroniques.

Les Missions. Dans les Séminaires et les Couvents indigènes en 1934... Alexandre Brou.

L'histoire religieuse du temps présent. Le Cardinal Andrieux et les Luttes intérieures de l'Eglise de France... Yves de la Brière.

Regards sur la France. Les Livres. Paris, 15, rue Monsieur. "Revue bi-mensuelle."

EMILE ST-ONGE

Ingénieur en machinerie.

MONT-JOLI

USINE DE SERVICE GENERAL

SPECIALITES:

Escaliers fer pour édifices publics et églises. — Soudure Oxygène. — Ouvrage fait par un personnel compétent.

Terrain à louer. — Cour à bois. — Terre à vendre, 260 acres. Très bonnes conditions pour un prompt acheteur.



EMPLOYEZ

LE FILM

VERICHROME

EN PLEIN

SOLEIL

OU A

L'OMBRE

Puis confiez à notre Personnel expérimenté le soin d'en faire le développement et l'impression. Service rapide. Prix modérés.

ISIDORE BLAIS

PHOTOGRAPHE

RIMOUSKI.

J. BTE ST-AMAND

CHARRON.

Voitures d'été et d'hiver faites sur commande.

Réparations générales.

RUE ST-JEAN BAPTISTE

RIMOUSKI.

CONSERVEZ VOTRE VIEILLE TRADITION

Pour vos réparations de chaussures, claque, couvre-chaussures ou chaussures faites sur commande, rendez-vous chez

J. A. FORTIN

CORDONNIER

Rue St-Germain, RIMOUSKI.

Vous aurez toujours à votre goût, à des prix très bas,

TOUJOURS A VOTRE DISPOSITION AVEC LES PLUS BAS PRIX

LOUIS DUCHESNE

CORDONNIER

Rue St-Jacques. RIMOUSKI

Réparations de chaussures de toutes sortes exécutées avec soin et promptitude.

UNE SPECIALITE: Chaussures de toilette pour hommes, femmes et enfants, faites sur commandes. Satisfaction garantie. Prix modérés.

AVIS AMICAL AUX

MARCHANDS

DETAILLANTS

VOULEZ-VOUS AUG-

MENTER VOS VENTES?

ADRESSEZ-VOUS A UN

EXPERT QUI A FAIT

SES PREUVES.

Albert Langlois

ORGANISATEUR DE

VENTES

RIMOUSKI, P. Q.

Pour toutes constructions

et

réparations générales.

Bois, Peinture, Ciment, etc.

S'adresser à

C. A. COLLIN

CONTRACTEUR

Rue St-Germain Ouest

RIMOUSKI.

NOS PAROISSES

BAIE-DES-SABLES

Communions solennelles

Le 3 avril était une journée bien attendue de nos enfants du catéchisme. Ils en suivaient avec assiduité les leçons depuis cinq semaines ce qui n'est pas trop puisque cette session est la plus importante, la seule nécessaire même. Il y eut grand concours éliminatoire pour lequel M. le Curé voulut bien donner 5 prix aux heureux gagnants dont voici les noms : Mlle Georgette Thibault, Paul-Emile Roy, Paula Lévesque, Paul-Emile Massé et Hector Rousseau. Le catéchisme était fini ; mais il y avait encore la retraite. Il fallait s'arrêter pendant deux jours pour réfléchir, prier et se purifier avant de faire cet acte important qu'est la communion solennelle. Enfin le 3 c'était la grande fête. La messe solennelle fut dite à 8 hres par M. le Curé et l'on suivit à la lettre le cérémonial de Dom Gaspar-Lefebvre.

Nous devons l'exercice de nos enfants et celui du chant à nos bonnes religieuses dont nous savons apprécier le dévouement.

Réunion de l'U.C.C.

Il y aura mardi prochain à la salle ordinaire réunion de notre cercle paroissial de l'U.C.C. Nous espérons que malgré que les chemins soient difficiles à cette période de l'année avoir une belle assistance.

Baptêmes.

Le 31 mars a été baptisé Joseph-Léo, né ce jour, fils de Fortunat Rousseau, journaliste et de Malvina Dechamplain. Le parrain a été Charles Dubé, la marraine Elisabeth Bédard, son épouse.

Le 31 mars a été baptisé Marie-Léa, née ce jour enfant de Fortunat Rousseau et de Malvina Dechamplain, le parrain a été Herménégilde Bernier, la marraine Emma Gauthier, son épouse.

Nous avons eu la semaine dernière en notre église paroissiale, un triduum prêché par le Rév. Père Grégoire des Pères Capucins. Il en avait prêché un auparavant à notre chapelle de secours des Boules. A l'un et à l'autre nos paroissiens se sont rendus nombreux pour profiter de la parole ardente de cet excellent prédicateur.

Notre Cercle de l'U.C.C. s'est réuni à la salle Bernier mardi soir pour sa séance mensuelle sous la présidence de M. Thomas Lamelin.

M. l'Aumônier nous fit la lecture des lettres et le compte-rendu de la journée diocésaine tenue le 21 mars à notre école moyenne d'Agriculture de Rimouski.

M. Ls Philippe Castonguay qui avait été chargé de la conférence nous fit voir les avantages de l'industrie laitière et ses conditions de succès. Il fut remercié par M. l'Aumônier.

M. Arthur Fournier accepta de nous parler de l'élevage du porc à la prochaine séance.

Notre Cercle de l'A. C. J. C. aura comme conférencier pour quelques séances le Dr Larose de l'Unité Sanitaire.

Baptêmes.
Le 18 mars a été baptisé Marie-Lucile, fille de Amable Lévesque, cultivateur et de Marie Tremblay. Le parrain a été Thomas Lévesque, la marraine Odile Lévesque, frère et sœur de l'enfant.

Le 23 mars a été baptisé Marie-Jeanette, fille de Régule Ross, cultivateur et de Eva Paquet. Le parrain a été Emile Paquet, la marraine Alice Paquet représentée par sa mère Adèle Lévesque.

CABANO

Décès.

Est décédée après une longue maladie : Mme Joseph Nadeau Sr., à l'âge de 62 ans ; son service et sa sépulture ont eu lieu en notre paroisse le 4 courant, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis.

La défunte faisait partie des Dames de Sainte Anne ; cette Confrérie a tenu à témoigner sa sympathie à Mme Joseph Nadeau, en assistant en corps au complet à ses funérailles.

Nous prions la nombreuse famille éprouvée d'agréer toute nos sympathies.

PADDOUE

Mardi le 2 avril un grand nombre de cultivateurs se réunirent au village où se tenait une assemblée agricole. Les conférenciers furent M. Jules Rinfret agronome et M. J. L. Canuel médecin-vétérinaire. Ils surent intéresser leurs auditeurs et nous espérons que tous s'appliqueront à mettre leurs sages avis en pratique.

Service anniversaire.

Le 3 avril fut chanté le service anniversaire de feu Philomène Ouellet épouse de Paul Caron.

Va et vient.

M. M.-A. Fillion, notaire de Rimouski était dans nos parages dimanche dernier.

Mlle Aristide Theriault est de retour de Montréal où elle a passé quelques jours, chez une sœur Mme L. P. Sasseville.

Mlle Antoinette Theriault, modiste est allée passer quelques semaines à Sayabec chez son frère Paul Theriault.

M. et Mme J. N. Laflamme sont allés à Val-Brillant lundi dernier pour assister aux funérailles de M. J. Turgeon frère de Mme Laflamme.

ST-FABIEN

Le 26 mars avait lieu une journée agricole à laquelle prirent part un bon nombre de nos cultivateurs anxieux de s'instruire. M. J. N. Albert donna une intéressante conférence sur l'organisation des marchés et M. J. R. Gauthier sur la classification des produits agricoles en général.

Un bon nombre d'enfants suivent le catéchisme préparatoire à la première communion solennelle qui aura lieu le onze avril.

La saison du sucre bat son plein. Notre paroisse qui compte plusieurs sucreries a actuellement ses activités.

Mardi le 3 avril avait lieu une clinique pour les bébés où une vaccination contre la diphtérie a été donnée. Le soir une conférence aux dames et demoiselles par M. le Docteur Germain et Mlle Dubé garde-malade.

Funérailles.—Le 27 mars avaient lieu les funérailles de M. Achille Michaud décédé après une longue maladie soufferte avec une résignation toute chrétienne. Le service fut chanté par M. le vicaire Morin assisté de MM. les abbés Albert D'Astous et Grégoire Rioux. Des messes furent dites aux autels latéraux.

Le corps était porté par MM. Désiré Jean, Jean Bellavance, Ernest Pelletier, Emile Belzile, Hermel Rioux et Miel Côté. On remarquait dans le cortège funèbre deux révérendes Religieuses de la Ste-Famille filles du défunt. Le cercueil était conduit par ses fils MM. Emile, Louis, Léo, Achille et Jean Michaud. Les filles Ernestine et Mary Michaud, Mme Jean Voyer, Mme Jos. Nadeau, Cabano, Mlle Lucie Michaud, son beau-fils M. Ernest Boulanger Charny. Ses frères MM. Théophile et Gonzague Michaud, M. et Mme J.-B. Larivière de Rimouski et plusieurs autres personnes dont les noms nous échappent.

Le 28 mars avaient lieu le service et la sépulture de Mme Zéphirin D'Astous décédée à Trois-Pistoles. Le service fut chanté par M. l'abbé Zénon Belzile assisté de messieurs les vicaires J.-B. Morin et A. Lamontagne. Des messes étaient dites aux autels latéraux. Portait le cercueil les petits fils de la défunte : MM. Aurèle et Noël D'Astous, J. Rioux et C. Rioux.

Conduisait le deuil ses fils MM. Ernest, Désiré et Jos. D'Astous. Sont venus de l'étranger ses filles : Mlle Jeanne D'Astous, Trois-Pistoles, Mme Jos. D'Astous, Trois-Pistoles, Mme Frs Lévesque, St-Anaclet, Son frère M. E. Phreux Pelletier, Cabano, sa sœur Mme A. Moreault St-Germain de Kamouraska, MM. Amédée, Cyprien, Zéphirin Thiribe et Charles Rioux de Trois-Pistoles, Mlle Véronique Rioux Mme Omer Lévesque Trois-Pistoles, M. David Thibault, Mlle Germaine Thibault St-Simon, M. François et J.-Paul Lemieux, St-Anaclet et une foule d'autres parents et amis de cette paroisse.

Va et vient.
Mlle E. Dupéré de Mont-Joli à St-Fabien par affaires la semaine dernière.

Mme J. F. Belzile, Mme Téléphone Morais et Mme Philippe Morais sont de retour d'une promenade à Trois-Pistoles.

Mlle Diane Gaudreault est dans sa famille pour quelques semaines.

M. Adélard Fournier, photographe à Rimouski et Mont-Joli au cours de la semaine dernière.

M. L. J. Desjardins dentiste Trois-Pistoles dans notre paroisse la semaine dernière.

M. Eugène Rioux, Québec, dans sa famille ici.

M. J. E. Boyer, Québec de passage à St-Fabien par affaires.

SAINT-GABRIEL

Va et vient.
Le Révérend S. Plourde et M. l'abbé L. Saindon de cette paroisse étaient absents dernièrement.

M. J. H. Roy de Sainte-Jeanne D'Arc était de passage ici par affaires cette semaine.

M. Etienne Roy, M. Alphonse Briedault, M. Maurice Bouillon, M. Hormidas Boucher, M. Albert Boucher sont de retour des chantiers de la côte Nord, ils sont revenus dans leurs familles après quelques mois d'absence.

Mlle Jeannette Roy de Saint-Marcelin était chez son oncle M. J. B. Sirois ces jours derniers.

ST-DONAT

Sépultures :
Lundi le 25 mars est décédée Mme Georgianna Pineau, âgée de 63 ans et 9 mois après quelques jours de maladie.

Elle laisse pour pleurer sa perte son époux Joseph Fournier, Mme Charles Bélanger, née Marie-Landry, Rimouski, M. Albert Landry, décédé le 1er avril à Sacré-Coeur, Joseph Landry, Louis Landry, Mme Pineau née Alice Landry de Rimouski, Mlle Roland Gaudreault née Bernadette Fournier, Lauson, Mme Louis Morissette, née Yvonne Fournier, St-Gabriel, Mme Démétrius Hallée née Antoinette Fournier, Sayabec, Mme Antoine Raymond, née Marie-Anne Fournier St-Donat, Mlle Jeanne, Germaine et Jean-Baptiste Fournier de St-Donat. Deux frères. Beaucoup de petits-enfants.

Le 1er avril a été élu conseiller M. Pierre-Antoine Bérubé en remplacement de M. Jean-Baptiste Chasseur, décédé.

BIC

Réunion de l'U.C.C.

Près d'une centaine de cultivateurs ont assisté lundi soir à une séance de l'Union catholique des cultivateurs qui fut des plus intéressantes et des plus instructives. M. l'abbé April, missionnaire-diocésain et M. le vicaire Dubé ont parlé tour à tour de la colonisation.

Départ.

M. J. Robert Thibault, fils de Mme Ve Paul Thibault, un des plus brillants élèves qui soit passé par le Séminaire de Rimouski au cours commercial, vient d'entrer au service de la Banque Provinciale du Canada. M. Thibault nous a quittés lundi et il est allé occuper sa première position à la Succursale de Ste-Croix, Cte Lotbinière. Toutes nos félicitations et surtout bon succès.

Va et vient.

M. Roland Michaud est de retour d'une promenade de quelques jours à Rimouski, où il a visité son oncle M. Charles Michaud et d'autres amis.

M. Eugène Dumais de Rimouski était de passage dernièrement chez son frère M. Joseph Dumais.

M. Joseph Santerre de Rimouski, ici ces jours derniers par affaires.

M. Henri Landry de St-Valérien, à Bic, jeudi dernier, chez M. Louis Landry.

M. et Mme Arthur Dumais de Rivière-du-Loup, en visite chez M. et Mme Joseph Dumais, au cours de la semaine dernière.

Mme Pascal Pinault du Sacré-Coeur, l'invitée de sa fille, Mme Joseph-Eugène Lévesque.

M. Germain Roy a fait un bref séjour à St-Octave de Métiis, chez son beau-frère M. Alphonse Banville.

M. l'abbé April missionnaire diocésain de l'Évêché de Rimouski est en visite au presbytère et dimanche dernier il donnait le sermon aux messes de 7 heures et 9 heures et demie.

M. l'abbé Paul-Emile Dubé, vicaire a fait une courte visite à Rimouski au cours de la semaine.

Mme Xavier Belzile de Trois-Pistoles était de passage cette semaine chez son père M. Etienne Turcotte.

M. J. Gauthier agronome de passage à Bic la semaine dernière.

M. Edgar St-Pierre de retour à Bic après avoir passé l'hiver sur la Côte Nord.

Mme Edouard Thériault de Bic de passage à Sacré-Coeur chez sa fille Madame Edmond Lavoie.

SQUATECK

Va et vient.
De passage par affaires à Cabano cette semaine. M. Jos Beaulieu marchand et M. Louis Viel.

De passage par affaires à la Rivière-du-Loup cette semaine M. Willie Leclerc.

M. et Mme Wilfrid Beaulieu ont passé une partie de la semaine en promenade chez des parents à Notre-Dame-du-Lac.

M. Thomas Viel, de Cabano de passage à Squateck ces jours derniers.

Lundi dernier est parti pour l'Hôpital St-Luc de Québec, M. François Viel de cette paroisse où il a dû subir une grave opération. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Vendredi dernier est décédé dans notre paroisse, Dame Léona Gagnon, épouse de M. Wilfrid Viel, à l'âge de trente ans. Ses funérailles eurent lieu lundi le 1 avril au milieu d'un grand concours de parents et d'amis. Elle laisse pour pleurer sa perte huit jeunes enfants dont le cadet n'a que huit jours. A cette famille éplorée, nos plus vives sympathies.

GROS MORNE

M. et Mme Maurice Daraiche font part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille née le 28 fév. et baptisée le 7 mars sous les prénoms de Marie-Florence. Parrain et marraine M. et Mme Désirée Daraiche, grands-parents de l'enfant.

Dame Luc Daraiche est de retour d'une promenade à l'Anse Pleureuse chez des parents et amis.

M. et Mme Isidore Daraiche ainsi que leur fille Clara de Ruisseau Harbour sont en promenade ici chez des parents.

M. Siméon Daraiche est à l'hôpital de Ste-Anne des Monts où il a subi une opération pour l'appendicite. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.

Mlle Jeannette Daraiche est en visite chez sa grand-mère à Petite Madeleine.

M. Hyppolite Laflamme est allé dernièrement à Ste-Anne des Monts par affaires.

Mlle Delvina Robinson de l'Anse-Pleureuse était en visite ici chez des parents la semaine dernière.

M. Paul Rioux de Rivière-à-Claude était de passage ici.

M. Siméon Langis était en promenade à Rivière-Madeleine dernièrement.

ST-EPIPHANE

Décès.

Nous apprenions avec regret le décès de M. Arsène Dumont, époux de Dame C. Caron. Il est décédé à l'hôpital du Précieux Sang à Rivière-du-Loup le 21 de mars. Son service a été chanté samedi le 30 de mars et il a été inhumé à St-Jean-de-Dieu lundi le premier avril.

Outre son épouse il laisse trois garçons et une fille : MM. Alcide de Trois-Pistoles, Thomas de St-Jean de Dieu, Camille de Québec et Mme Antoine Ouellet "Lumina" de St-Epiphanie.

Nos sympathies à la famille en deuil.

Va et vient.

M. Edouard Roy et Mlle Louise

SAINTE-BLANDINE

Baptêmes.

Le 3 mars Marie-Aline enfant d'Emile Thibault et de Simone Brisson. Parrain : M. Victor Pineau ; marraine Mme Félicité Lepage.

Le 6 mars : Marie-Jeanne, enfant de André Thibault et de Marie-Blanche ; Gagné. Parrain : François Brisson ; marraine Rose-Alma Thibault.

Le 7 mars Joseph Emilien, enfant de Ernest Duchêne et de Alexina Brisson. Parrain : Antonio Brisson ; marraine : Marie-Ange Sirois.

Le 9 mars : Marie-Françoise Adeline enfant de Hermas Guimond et de Zénaïde Lepage. Parrain : Pierre Lepage, marraine : Yvonne Guimond.

Le 11 mars : Joseph Maurice enfant de Emile Gagné et de Marie-Ange Martin. Parrain : Philippe Poirier ; marraine : Marie-Anne Duchêne.

Le 13 mars : Jos. Florian enfant de Omer Proulx et de Léda Brisson. Parrain : Albert Proulx ; marraine : Adéla Fillion.

Le 14 mars Jos François Xavier, enfant de Emile Proulx et de Malvina Gagné. Parrain : Ovide Brisson, marraine : Marie-Anne Proulx.

Le 17 mars Pierre Paul, enfant de Alfred Brisson et de Alice Proulx. Parrain Eddy Proulx ; marraine Yvonne Brisson.

Le 1er avril : Jos. Marius Florian, enfant de Sylvio Gobeil et de Ludger Proulx. Parrain : Henri Proulx ; marraine : Rose-Anne Lavoie.

Mlle Marie-Louise Martin est de retour de l'Hôtel-Dieu de Québec.

Mme André Gagné, Mlle Marie-Ange Gagné et M. Edgar Proulx étaient de passage à St-Narcisse dernièrement.

M. Hector Lavoie est de retour de l'Ecole de Laiterie de St-Hyacinthe où il a suivi un cours de fabricant de beurre et a obtenu son certificat avec la note "Très bien." Nos félicitations.

Mlle Gaby Gagné a passé quelques jours à Rimouski et à St-Anaclet en visite chez des parents et amis.

ST-NARCISSE

M. et Mme Eustache Brisson ont eu la douleur de perdre leur jeune bébé Joseph Réal, âgé de 21 jours.

Va et vient :
Mlle Thérèse Fillion en promenade chez ses parents.

M. Eustache Santerre qui a passé l'hiver à Godbout est de retour depuis le 26 mars.

MM. Thomas, Adélard et Raoul Vignola à St-Anaclet dimanche le 31 mars.

M. Léopold Lepage de Rimouski en visite chez des parents dernièrement.

M. Auguste Albert retenu à l'hôpital de Rimouski des suites d'un accident.

Les élèves de l'école du village ayant conservé les 4/5 des notes :

5e année : Laurette Vignola, Gertrude Proulx ; 4e année : Murielle Proulx, Martin Landry, Alphonse Vignola.

3e année : Jeanne Ouellet, Lucia Vignola, Germaine Vignola, Alcide Vignola, Fernand Vignola, R. Alma Albert, Marie-Ange Soucy, Narcisse Vignola, Fernand Soucy.

2e année : Thérèse Vignola, Rita Proulx, Rita Vignola, Laurette Fillion, Madeleine Canuel, Martha Vignola, Marcelle Proulx, Hélène Proulx, Léo Vignola, Philippe Soucy.

1ere année : Jeanne D'Arc Fillion, Rachel Proulx, C. pré. Emilio Vignola et Yvonne Proulx.

STE-FELICITE

Les membres du cercle des Fermières de la paroisse de Ste-Félicité, Cte Matane ont fait l'élection de leur bureau de direction pour 1935, le résultat a été le suivant : Mme David Gauthier Présidente, Mme Antonio Truchon vice-prés. Mlle Germaine St-Louis, secrétaire trésorière, Mme Nazaire Gauthier conseillère provinciale, Mmes Joseph Bergeron, Edmond Langlois, Frs X. Turcotte conseillères locales.

Le 24 mars dernier un euhre fut organisé au Grand Deuxième de la paroisse de Ste-Félicité par Madame David Gauthier, prés. Mme Ant. Truchon vice-prés. Mlle Germaine St-Louis sec. Mme Nazaire Gauthier cons. prov. au profit du cercle. Grâce à la belle température, l'assistance était nombreuse et cette soirée fut couronnée d'un véritable succès.

Voici la liste des prix et des généreux donateurs : Un moutardier don de Mme Honoré Lévesque Matane. Une magnifique serviette don de Mlle Laura St-Louis, Terrebonne. Un plateau à fruits don de Mlle Germ. St-Louis. Un beurrier avec couteau à beurre, don de Mme Frédéric Dufour, Matane. Poivrière et salière, don de Mme David Gauthier. Un porte cure dents don de Mme Léo Talbot, Petit Matane. Un pot à lait don de Mme Camille Dion. Un presse-citron, don de M. Honoré Lévesque Matane. Un porte-calendrier don de Mme Cyrille Boucher, Matane. Un pot à lait don de M. W. Nazaire Matane. Une boîte de poudre à toilette don de Mme André Gauthier. Une marquise don de Mme Lucien St-Louis, une série de graines de semence don de Hector L. Dery Montréal. Un pot à lait don de Mme David Gauthier. Un plateau à bonbons don de M. Siméon Fortin Matane.

Anna Roy ont visité M. et Mme Pierre Deschênes de Ste-Rita.

Mme Joseph Chouinard et Mme Arsène Chouinard en promenade à St-Hubert.

M. Raoul Tremblay nous a quittés pour entrer au juvénat des Frères du Sacré-Coeur, à Rimouski.

LUCEVILLE

Mlle Blanche Girard était de passage chez M. Pineault dimanche dernier.

Dans la soirée du dernier dimanche de mars, eut lieu à la salle paroissiale de Luceville d'intéressantes vues sur la Gaspésie, données par le Rév. Père Courtois. Grâce à sa générosité, beaucoup qui ne se sont pas rendus à Gaspé l'été dernier ont pu suivre avec intérêt et bonheur les scènes grandioses qui ont marqué le 4e centenaire de la découverte du Canada.

Miles Marie Paule et Claire Rochefort étaient en promenade dans leur famille ces jours derniers.

M. Louis Albert Dechamplain de Price était de passage dans sa famille dimanche.

Mlle Georgiana Tanguay nous a quittés avec regret pour occuper une position dans un laboratoire à Montréal.

COMPLETEZ VOTRE TOILETTE AVEC LES POUDRES ET CREMES

LORMEL

POUDRE — Une poudre pour le visage, d'une finesse particulière. — en quatre nuances distinctes : blanche, naturelle, rachel et acre.

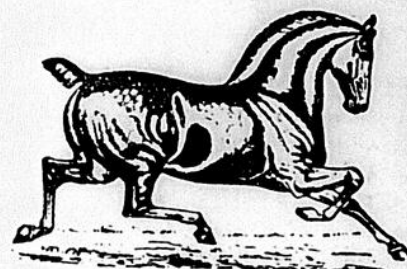
Tous les produits "LORMEL" sont essentiellement de haute qualité. Ils sont garantis pour donner satisfaction dans le plus strict sens du mot.

Faites-en l'essai et vous en serez enchantés.

En vente chez

DRAPEAU BARBIER

Rue St-Germain, Rimouski.



JOS. ST-ONGE

Commerçant de chevaux
Foin, paille, grain.
Machines agricoles, arraches-sou-ches, poêles et laveuses électriques.

Entrepôt de Frost and Wood.

MONT-JOLI

Cte Rimouski.

DONNEZ-NOUS

VOTRE

COMMANDE

Nous sommes certains de pouvoir vous satisfaire

Nous vous donnons toujours un travail d'impression de première qualité.

LIVRAISON RAPIDE

QUALITE ET QUANTITE GARANTIES

— ADRESSEZ VOUS A —

L'Imprimerie Générale de Rimouski, Limitee

Tél. 31 - Rue St-Germain - B. P. 538.

FORMULE D'ABONNEMENT.

L'ECHO DU BAS ST-LAURENT RIMOUSKI, P. Q.

Veillez donc inscrire mon nom sur vos listes d'abonnés pour la période suivante :

Du au

J'inclus la somme de/100 (\$.....)

(Nom)

(Adresse)

VIENT DE PARAÎTRE

Nos problèmes d'enseignement

Par Mgr Camille Roy.

Depuis bientôt trente ans, Mgr Camille Roy, occupe dans la petite république des lettres canadiennes une place de premier plan. Dans le domaine de la critique littéraire, il a fait oeuvre de pionnier. Ses travaux font autorité et sont répandus par tout le Canada français. Mais là ne s'est pas bornée son action. Des longtemps il a étudié de près le problème de l'enseignement, en a constaté l'importance vitale et indiqué naguère des solutions que tant d'autres découvrent après lui. Esprit clairvoyant, ennemi des révolutions brutales, autant que de l'opportunisme, il tient compte de toutes les données du problème, des progrès accomplis, des améliorations qui s'imposent et s'ingénie toujours à faire de la critique constructive.

"Nos problèmes d'enseignement", l'ouvrage que le distingué recteur de l'Université Laval vient de publier aux Éditions Albert Lévesque, est un livre d'une grande portée, tant par l'autorité de l'auteur que par la vérité des aperçus et la logique des conclusions. Il condense et réunit tous les travaux qu'a consacrés l'auteur à ce sujet.

Après quelques chapitres, résumant les allocutions prononcées aux congrès pédagogiques de 1906, de 1917 et de 1923, l'auteur étudie tour à tour "La tradition et l'évolution dans l'enseignement classique", "Le progrès et la tradition", indique la voie "Vers la supériorité", cherche les réformes nécessaires "Pour le progrès des études", démontre comment enseigner le grec et le latin", définit ce qu'est et doit être "L'université canadienne-française", et raconte, enfin, comme fut fondée l'Université Laval." Il nous rappelle dans son dernier chapitre, dont le ton est particulièrement courageux, aux "Disciplines classiques". On se souvient du retentissement de cette conférence qui a fait se vider tant d'enciens et demeure une pièce maîtresse dans l'oeuvre de Mgr Camille Roy.

Ce livre d'un maître reste dans la tradition de l'auteur, dont la langue directe, nuancée est d'une correction impeccable. Il a sa place toute désignée dans les bibliothèques paroissiales, publiques ou privées, les maisons d'enseignement, etc. L'ouvrage est présenté très élégamment par les Éditions Albert Lévesque, dans la collection des "Documents Sociaux", et se vend au prix modique de 0.75 l'unité; prix spéciaux à la douzaine. Les membres de la Société des Mécènes peuvent se le procurer avec une remise importante. Pour abonnement à cette Société, s'adresser à l'Éditeur, 1735, rue S.-Denis, Montréal.

RIVIERE-DU-LOUP

M. l'abbé Philius Roy, cure de St-Patrice, vient d'être plongé dans le deuil par la mort de sa belle-soeur, dame Nérée Roy, née Rose De Lima Lecierc, décédée le 2 avril à l'hôpital de Riv.-du-Loup. Mme Roy et sa famille demeuraient au presbytère de St-Patrice. Elle laisse outre son époux, deux fils, M. Paul-Eugène Roy, étudiant en médecine à Québec et M. Jean-Charles de Riv.-du-Loup. Ses obsèques ont eu lieu ce matin en l'église St-Patrice à 7 hres et demie et de là, les restes mortels furent expédiés par le train de 9 heures pour Québec, lieu de l'inhumation. Les funérailles étaient sous la direction de la Maison Pascal Boucher.

L'Echo prie M. Nérée Roy, M. le curé Roy et tous les membres de la famille d'agréer l'hommage de ses plus sincères condoléances.

M. Laval Lafresnaye a gagné le championnat junior pour le concours de Pool à la salle du restaurant Central. René Savard s'est placé le 2ème et Léo Thoral vient le 3ème. Nos félicitations au vainqueur Lafresnaye.

TROIS-PISTOLES

M. le vicaire Raoul Thibault est allé à Montréal mardi dernier pour officier aux funérailles de sa tante, dame Fortunat Gaudreault.

Mlle Caroline Pelletier de Québec est retournée en cette ville après un court séjour parmi nous.

M. Eugène Lanouette de Québec était en ville par affaires la semaine dernière.

Mlle Antoinette Lavoie du Bic était en promenade chez des parents dernièrement.

M. J. A. Morais de St-Fabien était de passage en notre localité lundi dernier par affaires.

M. Eusèbe Côté de St-Mathieu était en visite chez des parents jeudi dernier.

Mlle Léontine Rioux de St-Fabien était en promenade chez son frère M. Rosaire Rioux ces jours derniers.

M. John Lindsay de l'Isle-Verte est en promenade chez ses parents M. et Mme R. Lindsay.

M. J.-A. Bernier du Bic était de passage en notre ville dans le cours de la semaine dernière par affaires et en visite chez des parents.

M. et Mme Georges-Henri Rioux nous ont quittés pour aller demeurer à Rivière-Blanche où M. Rioux a fait l'acquisition d'une beurrerie.

M. Aurèle Gagnon de St-Fabien était en visite chez des parents dernièrement.

Mlle Laurette Côté de l'Isle-Verte a rendu visite à sa soeur Mme Marcel Filion ces jours derniers.

M. Antoine Guay est revenu parmi nous après avoir passé l'hiver à St-Médard.

M. Philippe Fournier de St-Simon était de passage par affaires en notre ville, il y a quelques jours.

Lettre de la Saskatchewan

La partie sud du territoire qu'on est convenu d'appeler l'Ouest canadien a toujours été reconnue comme région sèche, mais non aride. C'est la caractéristique de l'intérieur de tous les continents. Ces conditions avaient été signalées d'abord par les explorateurs, les indiens, les missionnaires et les arpenteurs-géomètres qui les parcoururent en tous sens. Les premiers colons, guidés par un instinct sûr firent de ces régions un pays pastoral mais les gouvernements d'alors, en dépit des avertissements et des sages conseils des missionnaires sur les dangers de sécheresse partagèrent le pays en fermes solides cultivables qui furent bientôt peuplées de colons venus des quatre coins du monde.

Je ne m'attarderai pas aux motifs d'ordre politique ou financier qui ont inspiré cette funeste politique; je veux seulement exposer le point de vue de l'avenir de cette fertile région.

Il est reconnu que le manque de pluie dans l'Ouest n'est pas une condition permanente, mais bien un symptôme chronique qui se répète à des intervalles qui semblent avoir quelque relation intime avec la fréquence des taches solaires.

Trente années de culture intensive et hautement mécanisée changèrent la tourbe grise en un sol finement pulvérisé qui commence à voler au gré des premiers vents du printemps et poudre tout l'été s'il ne pleut pas.

Les années mouilleuses qui survinrent apportèrent rapidement aux premiers colons la richesse à un taux jusque-là inconnu. Quelques-uns firent des économies, mais malheureusement le plus grand nombre dissipa dans l'extravagance: luxueux automobiles, liquors etc., et cela tout en continuant d'habiter de misérables cabanes dans la prairie, ce qui démontre bien l'intention qu'on avait d'abandonner la ferme une fois sa fortune faite. La dépression générale, la fermeture des marchés avec la sécheresse amenèrent la ruine.

L'Ouest se relèvera sans doute si on administre les remèdes appropriés; il semble même que sa convalescence commence déjà. Ces remèdes sont, une stricte économie chez l'individu et les pouvoirs publics, baisse du coût des marchandises que le cultivateur doit acheter et faire venir de loin, et cela comporte l'abaissement des tarifs douaniers avec les Etats-Unis, adoption d'un système de culture diversifiée et extension des cultures de trèfles odorants et foins adaptés aux climats, retour aux ranches des grandes étendues de terrain de l'extrême sud qui ne sont bons que pour l'élevage, et enfin entente harmonieuse entre les divers éléments ethniques et religieux. Tels sont dans leurs grandes lignes les seuls remèdes capables de relever l'Ouest.

Certains remèdes préconisés par des théoriciens, tels que reboisement sur une grande échelle, construction de barrages sur des rivières peu nombreuses et presque desséchées ne sont que des théories impraticables.

L. P. COTE.

CONSEIL DE MUNICIPALITE SCOLAIRE

De la ville de St-Germain de Rimouski.

A une session des Commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de la ville de St-Germain de Rimouski, dans le comté de Rimouski, tenue à l'hôtel de ville, mardi, le vingt-six mars mil neuf cent trente-cinq, à trois heures de l'après-midi, à laquelle session sont présents: M. l'abbé Adolphe Tremblay, ptre curé, président, et MM. Desiré Paré, Jules-A. Brillant, Oscar Morissette et Camille Bérubé, tous commissaires d'écoles.

Le secrétaire-trésorier est aussi présent.

La prière ouvre la séance et les minutes de la dernière session sont lues et approuvées.

Comptes approuvés: Léopold et Zéphir Tremblay \$17.50; Albert Duchesne \$30.75; Joseph Dastous \$40.50; La Cie de Pouvoir \$1.50; H.-G. Lepage \$167.23; A.-A. Portugais et Fils \$4.28.

Les Commissaires reçoivent les communications suivantes:

Une lettre de la maison L.-G. Beau-bien et Cie Ltée, proposant la vente d'obligations pour les fonds disponibles de la Commission Scolaire en dépôt comme fonds d'amortissement.

Un rapport des travaux à l'école No 4 (Nazareth) au coût de \$703.93 au 25 mars courant.

Proposé par M. Brillant qu'il soit payé à M. C.-A. Collin 85 p.c. de la somme de \$703.93 d'après factures produites: l'entrepreneur étant obligé de produire à la satisfaction du Secrétaire-trésorier les chèques comme preuve du paiement des gages à ses hommes. Adopté.

Attendu que dans le contrat passé entre la Commission Scolaire de la ville de St-Germain de Rimouski, représentée par son président dûment autorisé, et M. C.-A. Collin, entrepreneur, en date du 11 mars 1935, en vue de la réparation de l'école No 4 (Nazareth), il est stipulé au paragraphe 5 du dit contrat: "L'entrepreneur ne fera aucune modification ou addition sans le consentement de la Commission ou du Secrétaire-trésorier, toutes additions ou réductions ne seront faites que sur l'ordre écrit de la Commission, mentionnant la nature du changement, etc..."

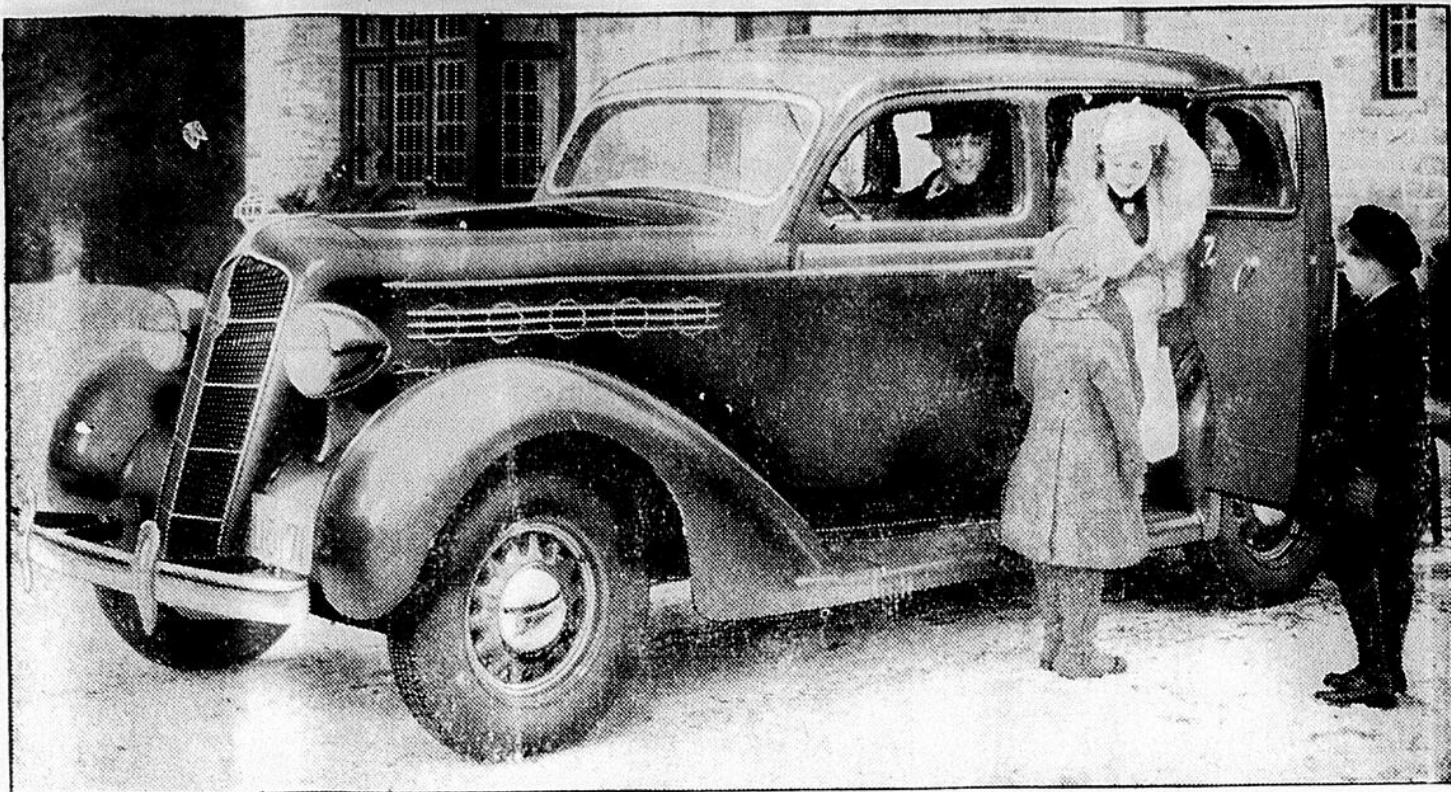
Attendu qu'il serait onéreux pour la Commission et préjudiciable aux élèves de la dite école en retardant les travaux chaque fois que le surveillant jugerait à propos d'apporter un changement au plan et devis, de réunir les Commissaires pour obtenir la permission écrite du dit changement.

Il est proposé par M. Brillant, se-

ALBERT MICHAUD

maintenant agent des

Chrysler - Plymouth



Plymouth De Luxe—Sedan 4-Portes

Nouveaux Chrysler Et Plymouth

Maintenant En Montre

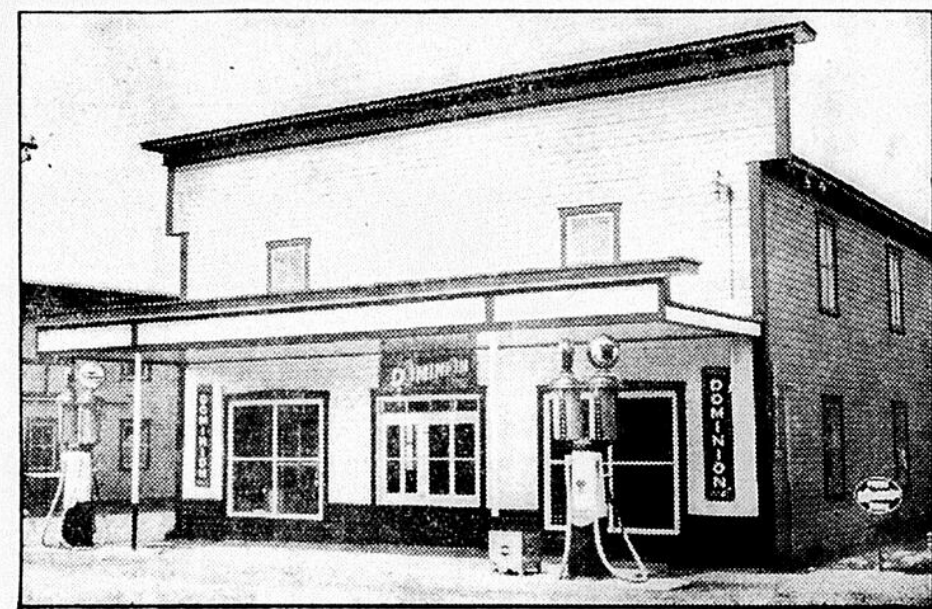
Visitez l'établissement de Monsieur Albert Michaud... Faites l'essai du nouveau Plymouth de 1935. Vous serez étonné de la haute qualité de roulement produit par la repartition scientifique du poids du Plymouth et par les ressorts élastiques en acier Mola dont il est muni. Vous aurez aussi occasion d'apprécier la sécurité que donnent ses freins hydrauliques et sa carrosserie tout-acier. Ce nouveau Plymouth de 1935 est plus gros, plus élégant que tous ses prédécesseurs.

Le nouveau Chrysler Airstream Six met à la portée de votre budget nombre des caractéristiques du dessin Airflow et vous met en mesure de posséder une voiture de grand luxe à un prix modique. Le moteur cent chevaux-vapeur du Chrysler Airstream Huit vous donnera une nouvelle conception de la puissance et de la vitesse.

Comme toujours le Chrysler Airflow prédomine par son luxe, son confort et sa sécurité. Ce n'est pas en vain que nous affirmons que vous pouvez écrire une lettre ou lire votre journal tout en filant à 80 milles à l'heure sur n'importe quelle

route ou chemin... Chrysler Airflow est le dernier mot au point de vue confort.

Monsieur Albert Michaud vous invite à son établissement... démonstration gratuite des nouvelles voitures Chrysler et Plymouth.



ALBERT MICHAUD

RIMOUSKI

QUEBEC

L'indice économique

Légèrement en hausse par rapport à la semaine précédente, l'indice économique du Bureau Fédéral de la Statistique accuse pour les premières onzaines de l'année en cours un accroissement marqué sur la période correspondante de 1934. La moyenne de cette période est passée de 90.0 à 102.0, soit une augmentation de 13.3 p.c.

L'indice de la semaine terminée le 16 mars ressort à 102.3 au lieu de 102.4 la semaine précédente et 94.6 la semaine correspondante de l'année passée.

La diminution des chargements de wagons au cours de la neuvième et de la dixième semaine en a fait fléchir l'indice à 71.1. Les transports par chemin de fer ont été relativement élevés durant six semaines, mais pour la 10e, semaine on enregistre une réduction sur la semaine correspondante de 1934, et ceci en dépit d'un léger accroissement dans le secteur Ouest. Le grand total des lères dix semaines est de 424,974 wagons contre 405,354 la période correspondante de 1934.

Les produits agricoles et animaux ont baissé pendant la semaine terminée le 15 mars. Le fait saillant de la semaine a été la baisse accentuée du coton brut suivie d'une réaction notable du caoutchouc brut. La hausse des fers et aciers est attribuable notamment au renchérissement de la mitraille et des produits des lamineries. L'indice des produits de la ferme nationale a fléchi de 63.2 à 62.7.

L'indice général des prix est toutefois passé de 72.0 qu'il était la semaine correspondante de 1934 à 72.3.

condé par M. Paré que le surveillant pourra, au meilleur de son jugement, opérer des changements aux plans et devis sans être tenu d'en obtenir la permission écrite de la Commission;

Que la Commission, vu les raisons données par le surveillant, approuve les changements apportés au plan et devis concernant la réparation de la dite école. Adopté.

Proposé et résolu que le secrétaire-trésorier fasse appel au public pour obtenir des prêts au taux de 4 1/2 p.c. d'intérêt par année.

La prière clôt la séance.

MORT DE MME JOS BEAULIEU

Samedi le 23 courant décédait après une courte maladie Dame Joseph Beaulieu "Henriette Pelletier" à l'âge de 87 ans et 5 mois. Son service et sa sépulture eurent lieu le 25 en la cathédrale, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La défunte laisse pour la pleurer, une soeur Mme Xavier Lavoie de Bic, ses enfants M. Napoléon Beaulieu de Rimouski, Mme Xavier Beaulieu de St-Valérien, Joseph Lévesque de Bic, Mme Ve Ernest Lévesque de St-Octave de Métis, ses gendres M. Joseph Labbé contracteur, Arthur Mignault et un grand nombre de petits enfants.

Les porteurs étaient Philippe et Carmel Beaulieu, Alphonse et Joseph Labbé ses petits-fils.

Sincères sympathies à la famille en deuil.

CREDIT AGRICOLE A 3 P. C.

L'hon Adéland Godbout vient de proposer à la Législature de Québec l'un des bills les plus importants. Si ce projet de loi est adopté (il le sera certainement), les cultivateurs pourront obtenir du crédit au taux de 3 p.c.

Même si la Commission Fédérale du Prêt Agricole Canadien exigeait 6 p.c., les cultivateurs de notre province ne paieraient que 3 p.c. Le bill Godbout autoriserait en effet le gouvernement de Québec à payer le surplus de 3 p.c. jusqu'à 6 p.c.

Mais, d'après les derniers amendements apportés à la loi fédérale, le taux exigé par la Commission sera de 4 1/2 p.c. La contribution du Provincial sera donc de 1 1/2 p.c.

Nous applaudissons des deux mains le Ministre de l'Agriculture. Nul doute que la droite et la gauche s'uniront pour voter ce projet dont la réalisation permettra à bon nombre de cultivateurs de régulariser leur situation financière.

L.-P. R.

(L'Action Catholique)

HEURE CATHOLIQUE

La causerie religieuse à l'Heure catholique du 7 avril, organisée par le Comité des Oeuvres catholiques de Montréal, sous le distingué patronage

de S. Exc. Mgr Gauthier, archevêque-coadjuteur, sera donnée par le R. P. Archange Godbout, O.F.M., prieur du Couvent de la Résurrection, à Rosemont. Il parlera du rôle de Grégoire VII dans la querelle des Investitures.

Cette causerie commence à 6 h. précises. A 6 h. 20 audition de chant religieux par la chorale Palestrina sous la direction de M. J.-N. Charbonneau. A 6 h. 45 causerie de M. J.-B. Desrosiers, P. S. S., professeur de théologie morale au Grand Séminaire de Montréal sur la doctrine sociale de l'Eglise.

RECTIFICATION

Nous avons dans notre numéro du premier mars, publié une nouvelle de Ste-Angèle qui jette du ridicule sur un très digne et très estimable citoyen de cette paroisse, M. François Dionne, ainsi que sur son fils.

Ce communiqué nous est venu de Ste-Angèle et portait la signature de M. François Dionne. Or, il appert que la nouvelle est fautive et que cette lettre est l'oeuvre d'un faussaire. Nous l'avons publiée de bonne foi, n'ayant aucune raison de douter de sa véracité. Nous regrettons vivement les désagréments que cette fausseté a pu causer à M. Dionne et à son fils.

Il y a malheureusement un peu partout de tristes personnages qui ne cherchent qu'à nuire aux citoyens plus respectables qu'eux et évidemment Ste-Angèle possède l'un de ces peu désirables spécimens. Cet individu est mieux de se tenir sur ses gardes, car s'il se fait pincer, il paiera cher sa fustierie de mauvais goût.

PAN...

Premier monsieur. — Figurez-vous que la semaine dernière, une poussière est entrée dans l'oeil de ma femme. Il a fallu aller chercher le médecin: Coût: cin dollars!

Deuxième monsieur. — Oh! mais ce n'est rien, cela! Le mois dernier, un manteau de fourrure a tapé dans l'oeil de la mienne. Il a fallu aller chez le fourreur. Coût: cinq cents dollars.

L'OPINION D'UN GRAND JOURNAL PARISIEN...

Il nous fait plaisir de reproduire en entier un article que le grand quotidien parisien "L'Intransigeant" consacrait, dans son édition du 2 mars, au volume de M. Jean Boyer, paru récemment aux Editions Albert Lévesque.

"C'est à Montréal, oui, au Canada, que vient de paraître un volume consacré tout entier à une des plus célèbres vedettes du cinéma. Le titre? "La vie romanesque de Maurice Chevalier". Mais est-ce que toute vie n'est point romanesque? Celle du fameux artiste a déjà inspiré un livre à M. André Rivollet, en 1927; il contaient tous les efforts du petit Maurice, de Ménémon-tant, qui voulait réussir au Café-Concert, puis la rencontre avec Mistinguett, ses succès, son mariage, etc... Le nouveau livre est de M. Jean Boyer, homonyme du scénariste et auteur de dialogues, lequel est le fils du chansonnier Lucien Boyer.

"La Vie romanesque de Maurice Chevalier" conte un certain nombre de faits déjà relatés par M. André Rivollet et un peu moins et un peu plus, suivant les cas. C'est ainsi qu'elle mentionne le succès du chanteur, dans son enfance, au Casino de Montmartre, mais cite moins d'artistes, puis le livre de M. Jean Boyer prétend préciser le rôle de Mistinguett pendant la guerre, du moins dans une circonstance où elle s'habilla, nous dit l'auteur, en capitaine...

L'évolution artistique de Maurice Chevalier, ses débuts au Cinéma sous la direction de M. Diamant-Berger, son retour à l'écran par l'intermédiaire d'Américains, puis ses succès, ses partenaires, ses imitateurs (le petit Jimmy), sont signalés dans un ouvrage alertement composé, où on a tort de qualifier "trilogie" la réunion, dans une même revue, de trois artistes."

Rappelons que "La vie romanesque de Maurice Chevalier" par Jean Boyer, volume de 228 pages, illustré d'une caricature originale due à Robert La Palme, se vend seulement \$0.75 l'unité, et dans toutes les bonnes librairies.

On s'abonne aux Editions Lévesque en s'adressant à la Société des Mécènes, 1735, rue S. Denis, Montréal.

Signe d'argent

Une vieille tante avait tout fait. Aubain fut mis un jour en présence d'une petite demoiselle insignifiante, encadrée d'un pâle bonhomme de papa et d'une maman confortable, et l'affaire fut conclue séance tenante. Il était désormais le fiancé de Mlle Fondant et de la firme Fondant et Cie, la première appelée à devenir bientôt Mme Aubain, la seconde destinée à se muer en Maison Fondant et Aubain, gros et demi-gros.

Il ne restait plus à l'heureux fiancé qu'à faire un brin de cour à l'héritière, ne fût-ce que pour la distinguer des demoiselles d'honneur le jour de la cérémonie nuptiale. Afin de permettre ce minimum indispensable de connaissance superficielle, les Fondant décidèrent d'inviter Aubain à une série de dîners intimes où il lui serait loisible de faire un discret étalage de ses séductions.

C'est pour se rendre à la première de ces séances, qui constituait une sorte de vernissage, que le jeune homme faisait devant le miroir une toilette aux petits oignons. Façon de parler, évidemment. Chaussettes neuves aux tons troublants, noeud de cravate conquérant, pantalon au pli impeccable et même (quoique Mlle Fondant n'en dût rien voir) un caleçon de soie mauve avec gilet de flanelle assorti. On est raffiné ou on ne l'est pas. Et puis, sait-on jamais ce qui peut arriver, ne fût-ce qu'un accident?

Aubain prit un taxi pour éviter que la poussière ternit l'éclat de ses chaussettes. D'un pas léger il grimpa au second étage du 27 bis, rue Lauriston, et sonna.

— Si Monsieur veut s'asseoir un moment au salon... Ces dames ne tarderont pas.

Aubain resta d'abord immobile au milieu du salon Louis XV où des coussins de broderie anglaise, étalés sur les sièges, empêchaient traitreusement de s'y asseoir. Puis, comme ses jambes s'ankylosaient, il fit quelques pas, s'intéressant aux bergères de Watteau lithographiées et aux portraits de famille suspendus à des clous de cuivre.

Il avait ainsi fait le tour du salon quand, tout à coup, il sentit sourdre en lui une vague angoisse à la vue d'une série de petites traces qui dessinaient, sur la moquette bouton d'or, le circuit qu'il venait de parcourir. A chaque pas ses semelles avaient laissé sur le tapis un peu de matière sombre qu'Aubain reconnut en se penchant.

Horrorifié, il lança à la porte un regard inquiet, puis, prestement, il refit à genoux le tour du salon, effaçant avec son mouchoir cette chose qu'il avait bêtement ramassée sur le trottoir où quelque chien en mal d'indélicatesse l'avait cyniquement déposée.

Ce fut un calvaire. Aubain guettait les bruits de l'appartement, effrayé à l'idée que sa future ou, pis encore, l'immense belle-mère, pourrait le surprendre à parer la tâche, plus effrayé encore à la perspective de la découverte de ces marques peu reluisantes.

— Bien la peine de prendre un taxi! ronchonnait-il.

Et il se relevait au moment où ces dames entrèrent. Fébrile, il enfouit dans sa poche le mouchoir maculé, balbutia des politesses incohérentes, serra tendrement la main de la mère et s'inclina avec cérémonie devant la fille.

Il était d'autant plus mal à l'aise qu'il percevait dans l'air l'odeur sourde, persistante, de la chose qu'il avait bêtement apportée là. Il lui sembla même qu'elle s'intensifiait tandis qu'il remettait à l'héritière un délicat paquet de pralines, et ses narines battirent désespérément, reniflant l'air altéré.

Il s'embrouilla dans les anecdotes spirituelles, qu'il avait apprises avec soin durant trois jours, scrutant des yeux les meubles et les objets par crainte d'y avoir laissé quelque parcelle de l'innombrable chose.

Il n'osait agiter les mains, car elles étaient peut-être imprégnées de la louche odeur. En parlant, il flairait ses doigts, se taisant tout à coup, ouvrant un vaste nez inquiet. Comme une tache apparaissait encore sur le tapis, il prit une pose torturée pour tenir un pied dessus et la cacher à ces dames.

Il était au supplice.

A table, ce fut pis, car il était à peine assis dans la salle à manger que son nez repéra le fameux relent qui le suivait obstinément. Il se tint aussi loin que possible de Mlle Fondant, se ramassant sur lui-même, craignant qu'un mouvement répandit davantage l'odeur. Il lui semblait que toutes les narines palpitèrent, soupçonneuses, et il répondait de travers aux questions du beau-père présumé. Un lièvre faisant que la bonne apportait vint mettre le comble à son émoi. Le fumet du gibier... et... l'autre se mêlaient étrangement, et quand Aubain mâcha la première bouchée, il eut un tel haut-le-cœur qu'il avala de travers, faillit étrangler, tousa, éternua, les yeux hors de la tête. Machinalement, il tira son mouchoir pour l'appliquer sur sa bouche en détresse...

Ce fut la fin. Il sentit sur son visage un contact ignoble, jeta sur ses hôtes ahuris un regard d'infinité désespoir et

NOS PAROISSES

MONT-JOLI

Au cercle Léonard de l'A.C.J.C.

Dimanche soir dernier le 17 mars, le cercle Léonard de l'A.C.J.C. a tenu son assemblée régulière à son local habituel au sous-sol de l'église et sous la présidence de M. Geo. H. DeChamplain.

La séance est ouverte par la prière et on passa ensuite à la "boîte aux questions." Tous les Acéjistes y prirent un vif intérêt et la discussion s'engagea, mais avant de passer à autre chose, l'aumônier d'ucercle, le Rév. Père Girard O. M. I. voulut bien donner des réponses claires et précises à chacune des questions posées et invita les membres à continuer d'imiter "Le petit curieux."

Le cercle continuera à être comme par le passé, un véritable cercle d'étude, aussi dimanche prochain lors de la séance régulière, il y aura un débat sur le sujet suivant: "Le monde est-il pire moralement de puis la crise, qu'il l'était auparavant?"

Il n'y a pas de doute que chacun des cratères, tâchera de convaincre son auditoire du bien fondé de sa thèse. Personne parmi les membres ne voudra manquer cette joute... oratoire.

Après avoir épuisé l'ordre du jour la séance fut ajournée à dimanche prochain.

A l'Avant-Garde de l'A.C.J.C.

La séance débuta par une prière. La lecture du procès-verbal faite par le secrétaire fut proposée par M. Léonard Gendron et secondée par M. Jean-Claude Lévesque.

M. G. H. Sirois nous fit une très belle déclamation sur: "La mort d'un Alsacien."

Le sujet du travail de M. L. P. Pelletier fut "Le printemps."

Vint ensuite un très intéressant débat, dont les adversaires étaient MM. Rosaire Bélanger "Montcalm" et Claude Ross "Levis". La palme fut remportée par M. Rosaire Bélanger.

"Expressions fautes" tel fut le sujet du travail de M. Henri Hudon.

Déclamation "La cigale et la fourmi" W. Ross.

Narration faite par M. Léonard Gendron dont le sujet était "Madeleine de Verchères" laquelle fut très goûtée de son auditoire.

Vint ensuite un autre débat entre MM. Aubin Rouleau "Le chien" et Maurice Bélanger "Le Chat", débat intéressant pour ceux qui aiment à garder à la maison ces animaux domestiques. La palme fut accordée à M. Maurice Bélanger.

Vint ensuite pour clore la séance une déclamation intitulée "Le savant et le Poteur" par M. H. Normand.

O CANADA.

Va et vient.

M. Lucien Bernier de Mont-Joli est en promenade pour quelque temps à Montréal.

M. Moïse Côté était de passage à Mont-Joli dimanche en visite chez ses parents.

Sépulture.

Lundi le 25 mars à 8.30 hres avait lieu en notre église, le service de Marcel Dubé, époux de Alphéda Dallaire, décédé le 21 à l'âge de 54 ans.

La première communion des petits aura lieu le 21 avril. Ils s'y préparent déjà depuis longtemps.

635 retraits.

C'est le nombre d'hommes et de jeunes gens qui, depuis le 17 janvier dernier ont fait une retraite fermée à Notre-Dame de Lourdes.

La semaine dernière, la Rivière-Blanche, Matane, le Bic, Rimouski et St-Valérien en ont encoré 71. Honneur à eux.

AMICALE DU COUVET DE CACOUNA

Toutes les Anciennes Elèves du Couvent de Cacouna sont cordialement invitées par les Religieuses et les Dames du Comité d'organisation, de se rendre à leur Alma mater le 26 mai prochain dans le but de former une Amicale.

Les Anciennes aideraient beaucoup à l'organisation en faisant parvenir au plus tôt, leur nom et adresse au Couvent ou à Mlle Berthe-Alice Beaulieu, secrétaire de l'Amicale.

Une circulaire faisant connaître le programme de la fête projetée leur sera communiquée sur réception des informations demandées.

s'enfuit sans se retourner, emportant sa serviette qui battait ses flancs tandis qu'il courait le long du trottoir.

Il ne reparut plus au 27 bis de la rue Lauriston. Et il est pris de rage furieuse quand quelqu'un hasarde que "c'est signe d'argent!"

GOM-GUT.

MATANE

Notre Curé, M. le chanoine Victor Côté nous est revenu le 28 mars d'un voyage de repos. Toute la population de Matane se réjouit de le voir aussi bien portant.

Les glaces du havre de Matane commencent à s'ébranler; dans quelques jours on verra les goélettes sortir de leurs quartiers d'hiver. C'est cependant un peu plus tard que l'an dernier.

L'édifice Brunel, partiellement détruit par le feu au cours du mois de janvier est maintenant réparé à peu près au complet, et la plupart des anciens locataires y ont de nouveau élu domicile.

La plupart des bûcherons occupés à la coupe du bois depuis octobre dernier nous sont revenus en partie en aéroplane, genre de transport dispendieux mais rapide.

La société coopérative agricole de Matane a mis sa buanderie en opération le 1er mars dernier. Cette buanderie a une organisation des plus modernes, le lait et la crème y sont manipulés avec beaucoup de précautions hygiéniques.

Depuis deux ans la commission scolaire de Matane a acheté des cultivateurs le bois dont elle a besoin pour chauffer ses écoles; ce système donne satisfaction et sera continué aussi longtemps qu'il y aura du bois de chauffage dans la région.

Le mur de protection en bois, érigé sur le terrain de la commission scolaire de Matane, à l'endroit où est situé le collège des Frères du Sacré-Cœur, sera bientôt terminé; il ne resta plus que le remplissage des approches; ce qui ne devra pas tarder.

M. le Magistrat Couillard était de passage parmi nous cette semaine et a entendu quelques causes au Palais de Justice.

Un contingent de 45 citoyens nous sont revenus enchantés d'un séjour de trois jours à la Maison des retraites fermées de Mont-Joli. Un autre se prépare aussi nombreux pour la semaine du 7 avril. Bravo, citoyens; soyez des apôtres convaincus et éclairés et surtout faites connaître la vraie doctrine.

BONAVENTURE

Naissance.

Le 30 mars fut baptisé Georges Yvon enfant de Elzéar Côté, photographe de Bonaventure. Parrain Georges Morien, professeur et marraine Dorilda Tremblay. Porteuse, Mme Charles Tremblay.

STE-FLORENCE

Les Quarante-Heures.

Les Quarante Heures ont eu lieu dans notre paroisse les 26, 27 et 28 de mars. La messe d'ouverture qui fut des plus solennelles fut chantée par le Rév. J. D. Morin, curé de Causapscal et celle de clôture par le Rév. Pierre Sirois, curé d'Alberville. Sont venus prêter leur concours pendant ces jours, outre les deux nommés ci-dessus, les révérs. A. Bouillon, J. Bte Beaulieu, A. Beaulieu, E. Côté, A. A. Desrosiers, Charles Michaud.

Baptêmes.

Marie Amanda Holmes enfant de Xavier Holmes.

Marie-Laure Bouchard, enfant de Donat Bouchard.

Charles-Eugène Dubois, enfant de François Dubois.

Marie-Lucienne Perreault enfant de Louis Perreault.

Marie-Fernande Morin enfant de Roland Morin.

Marie-Jeanne Lévesque enfant de Omer Lévesque.

Décès.

Joseph Aldéric Gendron enfant de Moïse Gendron.

Va et vient.

Mlle Yvette Thibault après un mois et demi passé à Amqui est revenue parmi nous.

Mme Dosité Dumais d'Amqui est de passage chez son père M. Philippe Lévesque.

MM. J. Bte Thibault père et fils ainsi que M. et Mme Arthur Dumais en promenade à Ste-Angèle et Mont-Joli.

Miles Bernadette Geneviève et MM. Nazaire et Pamphile Gendron d'Amqui ont visité leurs parents la semaine dernière.

Mlle Esther Lepage est actuellement à Mont-Joli chez son frère le Dr R. A. Lepage.

De passage chez M. Jos. Otis ces jours derniers, M. et Mme Jos. Larue et leur famille, de Causapscal.

M. et Mme Stanislas Lemieux de Petit-Métis. Mme Elzéar Mimeault de Val-Brillant.

M. Max. Mowatt de Campbellton de passage chez M. Amédée Lepage la semaine dernière.

Mme V. Auguste Thibault de Ste-Jeanne d'Arc a passé une quinzaine chez son beau-frère M. J. Bte Thibault.

M. et Mme Jos. Bastien ainsi que leur fils Léo de Causapscal ont visité leurs parents dimanche dernier.

Départ. — La famille de M. Jos. Otis contre-maître sur le C. N. R. et sa famille viennent de nous quitter pour aller demeurer à Sayabec. Leur départ sera certainement regretté car cette famille comptait de nombreux amis parmi nous.

Dame la grippe semble s'être implantée quelque peu chez nous. Espérons qu'elle disparaisse au plus vite sans laisser de traces derrière elle.

ST-ANDRE DE RESTIGOUCHE

Journée agricole.

Le 21 mars la paroisse de St-André a eu l'avantage de profiter d'une journée agricole donnée par MM. Hector LeBlanc, agronome et Alphonse Poirier. Ils intéressèrent les gens sur l'agriculture, la préparation des couches chaudes et l'aviiculture. Faut espérer que les gens profiteront et mettront en pratique ces bons conseils.

Va et vient.

M. Arthur Morissette inspecteur de fromagerie était de passage au presbytère de St-André le 22 courant.

MM. Lionel Leblanc, J. Lapierre et Alphonse Gaudet de St-Fidèle étaient de passage à St-André chez des amis.

M. Georges Couturier est allé à New-Carlisle dans le cours de la semaine dernière en voyage d'affaires.

M. le Curé est absent pour la mission de St-Fidèle.

MM. Norbert Gastonguay, André Bérubé et Auguste Jolin sont allés à Campbellton, en voyage d'affaires.

MM. Gérard et Hermel Parent sont revenus de l'hôpital de Campbellton. Nous leur souhaitons prompt rétablissement à la santé.

M. Théophile Beaulieu est à l'hôpital de Campbellton. Nous formons des vœux pour sa pleine guérison.

Mme Alphonse Landry est revenue d'un séjour de deux mois chez son père M. Samuel Turcotte à Bic.

Mlle Jeanne Deschênes est partie à la Riv.-du-Loup en promenade chez des parents.

Miles Th. et Béatrice Beaulieu sont allées à Campbellton voir leur père malade à l'hôpital.

Baptême. Joseph Gérard enfant de M. et Mme Georges Couturier. Parrain et marraine M. et Mme Jos. Lévesque.

MECHINS

Au cours du mois de mars, M. le Curé, accompagné de M. l'abbé Léopold Côté de Capucins, visitait les moulins de M. Philippe Keable au sixième rang puis à la colonie à Sherbourg. Tous furent heureux de recevoir leur dévoué pasteur. Malgré la dureté des temps, les ouvriers surent comme toujours se montrer généreux en versant une aumône dont le montant sera employé pour les besoins de l'église.

M. le Curé est revenu heureux de ces voyages.

M. Octave Langlois est parti pour Cap-Chat.

Mlle Lucienne Langlois de Ste-Anne des Monts passa une huitaine chez sa sœur Mme Irénée Verreault.

Mlle Simone Dugas est partie pour Québec la semaine dernière.

Mlle Anne Marie Keable et son frère Edouard étaient chez M. Philippe Keable dimanche dernier.

Pour quelques jours SEULEMENT LE Magasin Labrie, Enrg.

Offre des VALEURS SENSATIONNELLES Profitez de cette occasion pour faire vos achats du printemps.

UN CHOIX DE JOLIES ROBES POUR DAMES

PLUSIEURS JOLIES ET RAVISSANTES ROBES DE CREPE, STYLES A MANCHES LONGUES ET COURTES.

TAILLES POUR DAMES ET JEUNES FILLES. 14 A 20 ANS. VALEURS JUSQU'A \$5.00 POUR

\$1.98

Nouveaux chapeaux \$1.49

LA BEAUTE ET LE CHIC DES NOUVELLES CREATIONS SONT FIDELLEMENT REPRESENTES ICI A UN PRIX BIEN RAISONNABLE.

Croyez-vous que nous pouvons vous offrir une aussi belle valeur!

C'est pourtant vrai... Un lot de jolis chapeaux pour dames et demoiselles, dans les styles et grandeurs très en vogue. Pour seulement

.98

NE TARDEZ PAS A VENIR CHOISIR LE VOTRE.

Mesdames,

Venez et visitez notre superbe collection de Manteaux et Costumes du dernier chic.

Nous avons aussi un grand choix d'accessoires de toilette qui harmoniseront vos toilettes printanières.

Votre visite sera hautement appréciée.

Le Magasin Labrie, Enrg.

Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

ST-ANDRE DE RESTIGOUCHE

Journée agricole.

Le 21 mars la paroisse de St-André a eu l'avantage de profiter d'une journée agricole donnée par MM. Hector LeBlanc, agronome et Alphonse Poirier. Ils intéressèrent les gens sur l'agriculture, la préparation des couches chaudes et l'aviiculture. Faut espérer que les gens profiteront et mettront en pratique ces bons conseils.

Va et vient.

M. Arthur Morissette inspecteur de fromagerie était de passage au presbytère de St-André le 22 courant.

MM. Lionel Leblanc, J. Lapierre et Alphonse Gaudet de St-Fidèle étaient de passage à St-André chez des amis.

M. Georges Couturier est allé à New-Carlisle dans le cours de la semaine dernière en voyage d'affaires.

M. le Curé est absent pour la mission de St-Fidèle.

MM. Norbert Gastonguay, André Bérubé et Auguste Jolin sont allés à Campbellton, en voyage d'affaires.

MM. Gérard et Hermel Parent sont revenus de l'hôpital de Campbellton. Nous leur souhaitons prompt rétablissement à la santé.

M. Théophile Beaulieu est à l'hôpital de Campbellton. Nous formons des vœux pour sa pleine guérison.

Mme Alphonse Landry est revenue d'un séjour de deux mois chez son père M. Samuel Turcotte à Bic.

Mlle Jeanne Deschênes est partie à la Riv.-du-Loup en promenade chez des parents.

Miles Th. et Béatrice Beaulieu sont allées à Campbellton voir leur père malade à l'hôpital.

Baptême. Joseph Gérard enfant de M. et Mme Georges Couturier. Parrain et marraine M. et Mme Jos. Lévesque.

SAVIEZ-VOUS ? QU'A

L'Imprimerie Générale de Rimouski LIMITEE

L'on exécute tous les travaux de RELIURE dans les derniers goûts, et à des prix très bas.

QUE cette IMPRIMERIE possède une MACHINE A REGLER, pouvant faire tous vos travaux de réglage.

QUE les HUISSIERS, et les Secrétaires-Trésoriers des Commissions Scolaires et des Municipalités peuvent se procurer toutes les formules qu'ils ont besoin.

QUE l'on peut vous fournir tous les articles de bureau, à des prix avantageux.

QUE toutes vos commandes d'impressions ou autres reçoivent une ATTENTION SPECIALE.

SERVICE DE LIBRAIRIE ;

DERNIERS OUVRAGES PARUS:

Trente ans de Vie Nationale par ARMAND LAVERGNE L'Evangile dans la vie Scoute Catholique par R. P. VINCENT

Il nous reste encore en mains, un livre de chaque:

La Dame Blanche par HARRY BARNARD et Pourquoi la Musique par EUGENE LAPIERRE, dont les éditions sont épuisées pour le moment.

Hâtez-vous de venir faire votre choix.

ADRESSEZ-NOUS VOTRE PROCHAINE COMMANDE NOUS SERONS EMPRESSES DE VOUS SERVIR.

L'Imprimerie Générale de Rimouski, — LIMITEE. —

Au service du public depuis au delà de 35 ans.

TELEPHONE 31

C. P. 538

SALON DE BEAUTE ACME

Angle des rues de l'Évêché et Rouleau — Tél. 182.

Voulez-vous l'appareil français, nommé l'Indéfrisable Acmé, ne peut pas manquer votre permanence, ni bruler vos cheveux. Steamé vos cheveux, ils frisent dans l'humidité et sortent sous l'appareil français encore humide. Ne chauffez pas votre tête. Que vos cheveux soient fins ou teints, je vous garantis qu'ils friseront. Si votre permanence a été manquée, venez me voir, je vous certifie de la friser avec les solutions et pads Acmé. Ces pads "Acme" sont à l'huile et permettent d'arrêter la chute de vos cheveux, les embellissent et les renforcent. Permanents de 2.00 à 10.00. — Ondulations à l'eau, Komol, et Marcel.

VINCENT DE CHAMPLAIN COIFFEUR DIPLOME



Le Domaine de l'Agriculteur

Assemblée de l'Union Diocésaine de l'U.C.C. à Rimouski

Suite et fin

Un des moyens efficaces d'attirer l'attention sur la profession agricole et d'attirer à elle est de parler de l'élite dans la classe agricole. M. Gérard Ouellet, un jeune fervent de l'Agriculture, traite la question en chantant les beautés et les richesses de l'Agriculture : les beautés ont été chantées depuis des siècles, la richesse première vient de ce qu'elle est un excellent moyen de conserver et de raffermir notre nationalité, dit-il.

Les véritables citoyens forment la majorité de la classe agricole, et c'est à eux qu'il est demandé de concourir à l'expansion de notre esprit national et de notre sens religieux. Ce sont les hommes actifs et intelligents qui continueront de lutter pour conserver ce que nous avons de bon et pour redresser ce qui est mal. Ces apôtres à qui incombe un si grand et si noble devoir se rencontreront en plus grand nombre dans la classe agricole lorsqu'on voudra bien les reconnaître et les aider ; eux seront la véritable élite, les véritables apôtres toujours prêts, au prix de grands efforts, et grâce à leur influence, à travailler au bien commun.

Il y aura des déboires, des ingratitude, mais ils se rappelleront que la souffrance est sacrée car elle forge notre volonté. Il faudra aussi continuer à augmenter notre amour pour Dieu, commencement et fin de toute chose.

L'élite dans la classe agricole c'est encore ce que le Saint Père demande puisque sa volonté est d'organiser toutes les classes de la société et de faire des apôtres laïques avec les membres des organisations catholiques.

Pour terminer M. l'Aumônier se dit heureux des progrès accomplis pendant la présente année. Il demande aux cultivateurs de s'occuper de leur organisation professionnelle, de rester indépendants de toute autre organisation quelconque tout en s'occupant de ce qui se rapporte au bien commun. Dans les réunions il demande aussi de faire travailler tous les membres, vieux et jeunes, les premiers pour entraîner, les seconds pour "secondier", de se vouer à l'apostolat et de surnaturaliser toutes les actions, condition essentielle du mérite.

M. le Président, pour remercier M. l'Aumônier, rappelle son dévouement aux membres, et le travail efficace qu'il accomplit. On chante "O Canada".

RAPPORT. Les cercles qui ont répondu au questionnaire envoyé, accusent le chiffre de 279 comme nombre d'assemblées pour l'année 1934. On y a traité des cours à domicile, de la nécessité de la propagande, de l'union professionnelle et d'un grand nombre de questions techniques. Dans 20 cercles 620 élèves ont suivi les cours à domicile dont 580 ont eu leur diplôme.

Discussion. Après discussion on a trouvé bon d'encourager les achats au comptoir Coopératif en raison de la ristourne et de l'influence bienfaisante qu'exerce le Comptoir sur les prix des autres maisons.

On a aussi discuté sur la colonisation et sur le mode de broyer la pierre à chaux et des résolutions ont été adoptées en conséquence : elles sont reproduites plus bas.

Communiqués. Les membres ont été heureux d'apprendre la création d'une assurance pour eux. Il s'agit d'une mutuelle qui, tout en prélevant les mêmes primes que les autres compagnies semblables, accordera chaque année une ristourne à ses associés ; en outre, tout assuré est par le fait membre de l'U.C.C. sans avoir à payer sa contribution. Il est à désirer que les cultivateurs favorisent cette assurance, en dépit des adversités probables.

Une entente est conclue avec cinq compagnies de machines agricoles permettant aux membres de bénéficier d'un escompte de 30 à 40 p.c. Qu'on ne craigne rien, ces machines seront aussi faciles à mettre en marche et aussi avantageuses sous le rapport de la réparation que par le passé.

Une étude se poursuit dans le but de procurer aux cultivateurs les engrais chimiques à un prix abordable ; autre chose agréable à apprendre.

Propositions. Proposé par M. l'Aumônier qu'un cultivateur assiste le prêtre dans la visite des cercles dans chaque vicariat-forain.

Un comité a été formé pour étudier la manière la plus économique de broyer la chaux, et pour connaître les principaux gisements calcaires. M. les Abbés E. Côté et Léon Beaulieu, MM. I. St-Laurent, J.-P. Harvey, Jos. Gagnon et G. Ouellet en sont les membres.

Il a été demandé aux comités paroissiaux de se hâter dans le recrutement des colons afin de faire parvenir les demandes le plus tôt possible au Ministère.

Une brochure sera publiée dans le but de faire de la propagande pour l'U.C.C. MM. Chénard, P.-E. Dubé, ptre, et R. Lavoie devront s'occuper de

ce travail.

Proposé par M. P. Harvey que le Gouvernement favorise l'achat des broyeurs portatifs pour la pierre à chaux, ce qui abaisserait le coût d'achat de cette nécessité et coûterait moins cher au Gouvernement que les octrois payés sur le transport.

"a" Attendu que les concessionnaires forestiers se prévalent de leur droit de coupe pour exploiter d'abord les terres qui doivent passer à la colonisation dans un avenir rapproché ;

"b" Attendu qu'ils enlèvent tous les confères utilisables et ne laissent rien aux futurs colons (ils ont même commencé à enlever le bois franc) ;

"c" Attendu que tant qu'ils auront sur les terres colonisables des permis de coupe ils précéderont toujours les colonisateurs et ne laisseront que des lots pillés ;

"d" Attendu que le permis de 16 mois après la location des lots est le dernier poison qui tue tout espoir d'avoir des lots boisés chez les aspirant-colons ;

"e" Attendu qu'une fois qu'une bonne terre a subi ce vandalisme elle perd presque inévitablement, par le feu, ce qui peut rester de bois et l'humus qui la rendait fertile ;

"f" Attendu qu'il y a trop peu d'hommes qui voudront prendre un lot pillé et surtout brûlé, même si la caisse publique lui fournit \$500. à \$600. en aide de toute sorte ;

"g" Attendu que nombreux seraient les colons qui voudraient prendre des terres boisées et accessibles par le moyen des bonnes routes.

"h" Attendu que si la coupe du bois rapporte à la caisse publique, le colon, lui aussi, pourrait payer ce droit de coupe de \$1.50 le mille pds.

Nous demandons humblement à l'honorable Ministre de la Colonisation de faire en sorte que tout le domaine colonisable du diocèse de Rimouski soit séparé, dès ce printemps, du domaine inculte en suivant le rapport de la Commission de Classification des Sols sur cette région. Nous demandons aussi que l'arpentage se fasse sur les lots de colonisation à mesure que se fera la colonisation.

"a" Attendu que la route St-Narcisse-Biencourt, du pont couvert sur la rivière Rimouski jusqu'au chemin Taché est très montagneuse et presque totalement en terrain inculte.

"b" Attendu qu'il va en coûter de fortes sommes au Ministère de la Colonisation pour passer la dite route au dit endroit et qu'elle deviendra dans l'avenir très onéreuse pour les municipalités ;

"c" Attendu qu'il n'y aura pas de barrage pour pouvoir hydraulique au Fond d'Ormes, d'où facilité pour y passer la dite route ;

"d" Attendu que du moulin "A Bouleau" jusqu'au chemin sous contrôle du département une route sera faite indépendamment de celle de St-Narcisse à Biencourt ;

"e" Attendu que du pont couvert sur la rivière Rimouski jusqu'au moulin Price au Fond d'Ormes il n'y a que quatre milles de chemin à faire.

"f" Attendu que la dite route sera plus belle, plus avantageuse, moins dispendieuse en la passant par le Fond d'Ormes ;

Le Comité de colonisation de la paroisse de St-Narcisse demande que la route St-Narcisse-Biencourt passe par le Fonds-D'Ormes. Cette résolution a été proposée par M. Philémon Lepage et secondée par M. Joseph Martin.

Communiqué.

CRIBLE SELECTIONNEUR LANGELIER, BREVETE



Le Crible sélectionneur Langelier est la machine par excellence ; la seule en son genre, qui est garantie capable de nettoyer toutes les variétés de grain, en UNE SEULE OPERATION.

Prix sur demande.

ERNEST LANGELIER

Manufacturier.

STE-ANGELE DE MERICI
Comité de Matane

Commentaires du Marche

Volailles abattues :

Marché stationnaire ; les prix restent les mêmes.

Poules vivantes :

Il y a eu ralentissement assez sensible dans la demande et avec une offre considérable de poules, de qualité secondaire, les prix semblent vouloir fléchir.

Oies et canards vivants :

Bonne demande aux prix actuels.

Porcs abattus :

Montréal et Québec : Marché un peu plus actif ; une hausse de 1-4c. à 1-2c. la livre a été enregistrée dans les prix.

Veaux abattus :

Montréal : Augmentation considérable dans les arrivages ; demande limitée ; les prix ont subi une autre baisse. Québec : Les arrivages des derniers jours ont été absorbés assez facilement et l'on ne rapporte aucun changement dans les prix.

Oeufs :

Quoiqu'il y ait eu peu de changement à noter dans les prix, ce marché s'est continué dans un état plutôt faible et incertain.

Beurre :

A partir de mardi le 26 mars, jusqu'à jeudi le 29 mars, notre marché au beurre a été très ferme, mais à la fin de la semaine, les offres ont été plus considérables et avec une demande plutôt limitée et pour approvisionnements immédiats seulement, il y a eu moins d'activités et ce marché était plutôt tranquille.

Lundi après-midi le 1er avril, le nombre un pasteurisé d'herbe reclassé était coté au gros de 23 1/2c. à 23 3/4c. et beurre frais 22 3/4 à 23c. la livre.

PRIX DE REMISE DE LA COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

SEMAINE FINISSANT 30 MARS 1935

A QUEBEC

A "gros"	20c.
A "moyen"	18c.
A poulettes	18c.
B	17c.
C	16c.

Veaux abattus engraisés au lait

Bon	8c. la lb.
Moyen	6c. la lb.
Commun	5c. la lb.

Agneaux abattus

No 1 35 à 45 lbs	11c. la lb.
No 2 30 à 35 lbs	10c. la lb.
No 3 25 à 30 lbs	9c. la lb.

Moutons abattus

No 1	5c. la lb.
No 2	4c. la lb.
No 3	3c. la lb.

Poulets abattus :

"Engraisés au lait".

Spécial — 6 lbs et plus	26c.
A — 6 lbs et plus	24c.
A — 5 lbs à 6 lbs	22c.
B — 5 lbs à 6 lbs	20c.
B — 5 lbs à 6 lbs	18c.
B — 4 lbs à 5 lbs	16c.

PORCS ABATTUS

No 1 90 à 140 lbs	10 3/4c. la lb.
No 2 140 à 174 lbs	10 1/4c. la lb.
No 3 174 à 225 lbs	9 1/4c. la lb.

Poulets abattus :

"Sélectionnés".

Spécial — 6 lbs et plus	24c.
A — 6 lbs et plus	22c.
A — 5 lbs à 6 lbs	21c.
B — 6 lbs et plus	20c.
B — 5 lbs à 6 lbs	18c.
B — 4 lbs à 5 lbs	17c.
C — 6 lbs et plus	17c.
C — 5 lbs à 6 lbs	15c.

Poules abattues :

"Sélectionnées".

Spécial — 5 lbs et plus	15c.
A — 5 lbs et plus	16c.
A — 4 lbs à 5 lbs	15c.
A — 3 lbs à 4 lbs	14c.
B — 5 lbs et plus	14c.
B — 4 lbs à 5 lbs	12c.
B — 3 lbs à 4 lbs	12c.
C — 5 lbs et plus	12c.
C — 4 lbs à 5 lbs	11c.
C — 3 lbs à 4 lbs	9c.
D	8c.
Coqs	10c.

Nous ne recevons pas de volailles vivantes à notre succursale de Québec. Voir plus haut sur cette page les prix payés à Montréal.

Semaine finissant le 26 mars 1935 inclusivement.

No 1 pasteurisé	22 1/2c.
No 1 non pasteurisé	22 1/2c.
No 2	21 1/2c.

TRES IMPORTANT: Aucune commission ou frais d'emmagasinage à déduire de nos prix de remise de beurre.

MARCHE AUX OEUFS

Le marché reprend un peu de sa stabilité à mesure que la saison d'entreposage des oeufs approche, mais la situation est encore loin d'être ferme. Il n'y a pas eu cependant de nouvelles baisses de prix importantes cette semaine et il semble que la saison d'entreposage s'ouvrira aux prix qui ont cours actuellement.

Cependant, en dehors de la Colombie-Britannique, il ne s'est encore entposé que très peu d'oeufs. Tous les arrivages courants ont dû entrer immédiatement dans les voies du commerce, et c'est la naturellement un état de chose qui s'oppose au relèvement des cours. Il est probable qu'il se fera un

peu d'entreposage cette semaine, cela dépendra jusqu'à un certain point des conditions de température. Dans l'Ouest par exemple, le froid qui a régné dernièrement et qui faisait craindre que les oeufs ne soient refroidis à l'arrivée, a fait que l'on ne pouvait songer à entreposer.

Le facteur le plus important de la semaine a été la faiblesse relative des arrivages dans toutes les provinces de l'Ouest, causée principalement par les froids et les tempêtes qui ont sévi là-bas. Les rapports venant de toutes les parties de l'Ouest indiquent que les chemins sont presque impassables et, naturellement, les livraisons en souffrent. Les conditions de température comme celles qui ont eu lieu dernièrement ont exercé également un certain effet sur la production. Enfin, il est possible que l'offre d'oeufs soit faible dans un certain nombre de districts de l'Ouest cette année, surtout dans les régions affectées par la sécheresse. Les cultivateurs qui manquaient de grain se sont débarrassés d'un bon nombre de leurs poules ponduses et déjà l'effet de cette situation se fait sentir dans le sud de la Saskatchewan et le sud du Manitoba.

En dehors des provinces des Prairies la production et les arrivages paraissent augmenter normalement avec la saison. A Toronto et à Montréal les arrivages ont été un peu plus considérables cette semaine et la demande assez active. Il est à noter que cette demande porte surtout sur les oeufs de la catégorie A Gros, à Montréal et à Toronto. Les catégories B et C se vendent assez bien à Montréal ; les catégories A moyens et A de poulettes trouvent difficilement acquéreurs. C'est sans doute parce que la majorité des oeufs sont d'assez bonne qualité à cette saison.

On peut compter que la demande d'oeufs de la catégorie A Moyens s'améliorera dès que l'on commencera à entreposer.

Le marché est assez régulier dans les Province Maritimes, quoique la situation soit loin d'être ferme. A Vancouver les prix sont restés au même niveau cette semaine ; à Victoria ils ont baissé encore d'un cent. La rentrée des oeufs en entrepôt à Vancouver paraît augmenter, ce qui devrait donner quelque stabilité au marché. Les arrivages restent à peu près fermes, une certaine quantité d'oeufs qui devait aller aux incubateurs ont été mis sur le marché, faisant ainsi compensation à la baisse de production causée par la température froide de ces derniers temps.

VENTES ACTIVES A QUEBEC

Québec, 29 mars. — Il s'est fait de grosses ventes d'oeufs ici cette semaine : 15 caisses ont été apportées de Toronto ainsi qu'un wagon de l'Ouest. Les commerçants cotent les prix suivants à la campagne : Catégorie A Gros 18-19, Moyens 16-17, poulettes 15, B 15, C 14. Voici les prix du gros au détail : Catégorie A Gros 21 22c. Moyens 20-21c. Poulettes 19, B 19, C 17 1/2-18.

Appel aux conseils municipaux

La Section de la Protection des Plantes invite les administrations municipales à profiter de la loi des mauvaises herbes.

ET A NOMMER DES INSPECTEURS

La protection des plantes est le secret d'une bonne récolte. C'est pour aider les cultivateurs à éliminer les mauvaises herbes et combattre les épidémies que le gouvernement de la province de Québec a créé une section de la protection des plantes au ministère de l'Agriculture et adopté une loi des mauvaises herbes. En vertu de cette loi, toute corporation municipale peut, et sur demande écrite de cinq contribuables, doit nommer avant le 1er mai de chaque année un ou plusieurs inspecteurs chargés de l'application de la présente section dans les limites de la municipalité.

Cette loi date de 1928. Jusqu'à présent, des centaines de conseils municipaux ont voulu tirer tout l'avantage possible de ses dispositions et ont nommé de tels inspecteurs. Mais il en est d'autres qui n'ont encore rien fait dans ce sens.

Dans le but de réveiller l'intérêt de certains conseils, M. Georges Mahéux, inspecteur général des mauvaises herbes et chef de la section d'entomologie au Ministère de l'Agriculture de Québec, vient de faire distribuer à tous les conseils municipaux de la province une circulaire dans laquelle il insiste sur l'importance de cette question et invite les administrations municipales et les contribuables à se prévaloir des dispositions de la loi pour le plus grand avantage de la communauté.

Les explications que donne M. Mahéux dans cette circulaire sont de la plus grande sagesse et ont pour but d'inciter les contribuables à exercer une pression efficace auprès des conseils municipaux qui n'ont encore rien fait pour soutenir la lutte menée par le ministère de l'Agriculture contre les mauvaises herbes.

"On se rend de plus en plus compte", dit M. Mahéux, "des services immenses que l'application généralisée d'une telle loi peut rendre aux cultivateurs. Le problème des mauvaises herbes se pose aujourd'hui à l'état aigu chez nous. C'est un des plus néfastes fléaux qui soient et il importe de se mettre à l'oeuvre, de lutter contre l'envahissement progressif des terres, avant qu'elles ne soient ruinées par les mauvaises herbes."

Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles mars 1935.

Permettez-moi simplement de rappeler que les mauvaises herbes augmentent les frais de culture, diminuent la qualité des récoltes et les rendements, appauvrissent le sol en enlevant aux plantes utiles l'eau et les éléments nutritifs dont elles ont besoin. Les économistes prétendent que les mauvaises herbes ont chassé de leurs terres plus de cultivateurs que l'imprévoyance et l'incurie. La prospérité générale dépendant principalement de la prospérité agricole, toute mesure destinée à favoriser cette dernière bénéficiera à l'ensemble de la population. Voici un exemple des méfaits d'une seule mauvaise herbe, une des plus communes, la Marguerite blanche. Parce que cette plante nuisible croît à profusion dans les prairies, notre province ne récolte qu'un quart de la graine de MII, dont elle a besoin chaque année. Le reste est inutilisable à cause des graines de marguerite qui l'accompagnent. Nos cultivateurs perdent chaque année de la sorte des milliers de piastres qui vont à l'étranger. Et combien d'autres exemples ne pourrions-nous citer.

Si on était bien convaincu de cette grande vérité dans le domaine agricole, quels changements ne s'y produiraient-ils pas !

Souhaitons tous que les cultivateurs comprennent un bon jour l'importance d'être des chefs compétents dans le domaine de leurs opérations.

Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles mars 1935.

plantes parasites.

"Permettez-moi simplement de rappeler que les mauvaises herbes augmentent les frais de culture, diminuent la qualité des récoltes et les rendements, appauvrissent le sol en enlevant aux plantes utiles l'eau et les éléments nutritifs dont elles ont besoin. Les économistes prétendent que les mauvaises herbes ont chassé de leurs terres plus de cultivateurs que l'imprévoyance et l'incurie. La prospérité générale dépendant principalement de la prospérité agricole, toute mesure destinée à favoriser cette dernière bénéficiera à l'ensemble de la population. Voici un exemple des méfaits d'une seule mauvaise herbe, une des plus communes, la Marguerite blanche. Parce que cette plante nuisible croît à profusion dans les prairies, notre province ne récolte qu'un quart de la graine de MII, dont elle a besoin chaque année. Le reste est inutilisable à cause des graines de marguerite qui l'accompagnent. Nos cultivateurs perdent chaque année de la sorte des milliers de piastres qui vont à l'étranger. Et combien d'autres exemples ne pourrions-nous citer."

Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles mars 1935.

plantes parasites.

"Permettez-moi simplement de rappeler que les mauvaises herbes augmentent les frais de culture, diminuent la qualité des récoltes et les rendements, appauvrissent le sol en enlevant aux plantes utiles l'eau et les éléments nutritifs dont elles ont besoin. Les économistes prétendent que les mauvaises herbes ont chassé de leurs terres plus de cultivateurs que l'imprévoyance et l'incurie. La prospérité générale dépendant principalement de la prospérité agricole, toute mesure destinée à favoriser cette dernière bénéficiera à l'ensemble de la population. Voici un exemple des méfaits d'une seule mauvaise herbe, une des plus communes, la Marguerite blanche. Parce que cette plante nuisible croît à profusion dans les prairies, notre province ne récolte qu'un quart de la graine de MII, dont elle a besoin chaque année. Le reste est inutilisable à cause des graines de marguerite qui l'accompagnent. Nos cultivateurs perdent chaque année de la sorte des milliers de piastres qui vont à l'étranger. Et combien d'autres exemples ne pourrions-nous citer."

Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles mars 1935.

plantes parasites.

"Permettez-moi simplement de rappeler que les mauvaises herbes augmentent les frais de culture, diminuent la qualité des récoltes et les rendements, appauvrissent le sol en enlevant aux plantes utiles l'eau et les éléments nutritifs dont elles ont besoin. Les économistes prétendent que les mauvaises herbes ont chassé de leurs terres plus de cultivateurs que l'imprévoyance et l'incurie. La prospérité générale dépendant principalement de la prospérité agricole, toute mesure destinée à favoriser cette dernière bénéficiera à l'ensemble de la population. Voici un exemple des méfaits d'une seule mauvaise herbe, une des plus communes, la Marguerite blanche. Parce que cette plante nuisible croît à profusion dans les prairies, notre province ne récolte qu'un quart de la graine de MII, dont elle a besoin chaque année. Le reste est inutilisable à cause des graines de marguerite qui l'accompagnent. Nos cultivateurs perdent chaque année de la sorte des milliers de piastres qui vont à l'étranger. Et combien d'autres exemples ne pourrions-nous citer."

Grave problème

Parmi les multiples questions que le cultivateur est appelé à étudier, il en est une que nous pourrions considérer comme le problème des problèmes : Je veux dire l'exploitation raisonnée de la ferme.

Cet important problème devrait être la préoccupation dominante du cultivateur, parce que de lui dépend sa prospérité matérielle.

D'ailleurs, c'est une question brûlante d'actualité, dont l'étude s'impose de plus en plus à tout cultivateur soucieux de faire une culture vraiment raisonnée.

Ceux qui se sont intéressés aux problèmes agricoles au cours de la dernière décennie, ont pu se rendre compte facilement de la diversité des opinions émises sur les moyens à employer pour rendre la culture attrayante et en même temps plus payante.

Il y a deux courants d'opinions qui semblent avoir, en certains milieux, capté l'attention du public sur la manière d'apprécier la profession du cultivateur.

Il y a des gens qui veulent absolument que le cultivateur soit le roi de la terre et qui insistent pour qu'il soit heureux, sans trop faire entrer en ligne de compte les bénéfices matériels que la culture peut rapporter.

Il y en a d'autres qui veulent à tout prix que l'agriculture soit sur la même base que l'industrie, le cultivateur à l'ouvrier salarié, c'est-à-dire que la terre rapporte un intérêt régulier sur le capital engagé et un salaire régulier comme le travail de l'ouvrier.

Ces deux courants d'idées sont vicieux et ce qui importe pour le cultivateur, c'est de s'appliquer à connaître la vie, la vraie vie qu'il faut qu'il mène sur la ferme pour être content et heureux en autant qu'on peut l'être sur la terre bien entendue.

Je ne crains pas de dire que 50 p.c. des cultivateurs qui n'ont pas réussi, le doivent à leur mauvaise administration, et, qu'on fasse un examen sérieux, nous allons trouver que le mal est bien là.

Bien des cultivateurs ont perdu le sens de l'économie et se sont livrés à ces dépenses folles et inutiles tels qu'automobiles, Radio, toilettes, boissons etc.

Qu'en est-il résulté ? La misère est entrée chez ces gens qui n'ont su prévoir, pour l'avenir.

Il est incontestable que le cultivateur économe ayant mis de l'ordre dans son administration afin de pouvoir faire honneur à ses affaires a plus de contentement que celui qui se voit descendre dans l'abîme des dettes.

Il est clair encore que le cultivateur pratique et intelligent, qui veut retirer tout ce dont il a besoin de sa ferme, doit nécessairement connaître quels sont les meilleurs moyens à prendre pour bien l'exploiter.

Dans l'exploitation avec succès de la ferme, le cultivateur père de famille doit posséder des qualités de chef. Il est l'esprit animateur de l'exploitation par son zèle, son savoir-faire et ses efforts il peut donner à tous ceux qui dépendent de lui de l'ardeur au travail tandis que son indolence peut entraver les efforts de ceux dont il a la direction.

Ses responsabilités sont de la plus haute importance.

Si nous voulons que l'exploitation de la ferme aille toujours de l'avant vers le progrès, il faut nécessairement de l'amour du travail, secondé par une comptabilité soutenue, afin d'être toujours en mesure de savoir où on est, et où l'on va.

Pour ma part, je suis au nombre de ceux qui croient que ce n'est pas tant par la mévente de produits agricoles que par notre mauvaise administration qu'on est descendu si profondément dans l'abîme des dettes. Nos dépenses ne sont pas proportionnées à nos revenus ; c'est là que se trouve le mal.

Qui doit remédier à cela ? C'est encore le chef, toujours le chef. Là où il n'y a pas de tête pour diriger, toute cause est vouée à la ruine.

Si on était bien convaincu de cette grande vérité dans le domaine agricole, quels changements ne s'y produiraient-ils pas !

Souhaitons tous que les cultivateurs comprennent un bon jour l'importance d'être des chefs compétents dans le domaine de leurs opérations.

Mathias D'AMOURS, Trois-Pistoles mars 1935.

plantes parasites.

"Per

LE POISSON D'AVRIL DE COLAS

"Aie, aie, ma tête. Maudit Whisby. Ah, que j'ai mal à la tête. Boisson damnée..."

C'est par cette tirade venant d'un cœur sincère que le tailleur Colas, saluait les rayons brillants d'un soleil matinal de premier d'avril, qui essayaient de se glisser à travers la fenêtre de sa chambre de célibataire coriace.

"Cambo, cria-t-il, es-tu là?"

L'interpellé Cambo était un autre célibataire du même calibre que Colas. Le premier était barbier-coiffeur de son métier; l'autre était tailleur. Un peu par raison d'économie et beaucoup par similitude de goût pour la bouteille, les deux copains avaient élu domicile ensemble et faisaient un ménage modeste dans lequel Cambo remplissait la fonction de cuisinier, et Colas voyait à la tenue de la maison.

"Te v'la enfin dégrisé, sacré ivrogne, s'écria Cambo, répondant à l'appel de Colas. Ah! moi t'es beau à voir. Tu ressembles, ma foi, à une carte de mode."

— Ris pas tant, animal, la tête veut m'endormir. Ah, que j'ai malade..."

— C'est pas surprenant; tu bois pas en monde. Quand tu pars sur une brosse, c'est pire qu'une éponge. Tu bois pas, t'aspire. Tu devrais t'appeler, "La Pompe" au lieu de Colas. J'prends ben un coup moi-même, mais quand j'en ai assez, j'arrête... Si tu continues à boire comme ça, j'te laisse parce que ça fait dommage à ma business... J'ai perdu plusieurs clientes qui venaient se faire coiffer ici, à cause de la boisson."

— Aie, ma tête... Parle-moi d'autre chose... Va m'acheter de l'Aspirine ou bien j'vas mourir."

— C'est le meilleur moment pour te faire entendre raison, reprit Cambo sentencieusement. Et puis, tu perds des clients, toi aussi; il est venu un grand type hier soir; il avait l'air d'un homme qu'a besoin d'un habit; il s'est informé des prix. C'est là désappointé de pas t'voir. J'ai dit que t'étais en voyage de noces mais que t'étais à la veille de t'venir."

— Es-tu fou...? Ma tête, ma tête! — T'es pas pris une belle noce...? Et avec ça t'as voyagé hier; j'ai jamais vu aussi affairé. En tous cas, moi j'en ai assez de t'écouter, marie-toi, fais quelque chose; je veux plus tenir maison avec un ivrogne comme toi."

— Mon vieux Cambo, parle-moi pas d'ça à t'heure. Donne-moi de l'Aspirine; j'suis pas malade en monde."

— Non, t'es malade en cochon qu'a l'mal de mer."

— Fais-moi aussi du bon thé bien fort pour me remettre. Je suis pas capable de me lever d'la journée et si quel qu'un m'demande..."

— J'leur dirai que la noce n'est pas encore finie."

Cambo disparut dans les profondeurs de la cuisine et revint quelques minutes plus tard avec une tasse de breuvage.

— Tiens, dit-il, bois une bonne tasse de café; c'est extra pour le mal à la tête. Tiens, bois ça aussi saoulé."

— Non, mais t'es bête en brosse, que c'est quasiment criminel d'être fou comme ça, et l'pire c'est que ça t'écoute cher..."

— J'ai essayé de te t'enir, mais il y avait pas de diable capable de t'faire entendre raison. Tu criais: "C'est pas d'valeur; on en a d'argent. Si t'as besoin de \$150.00 ou de \$200.00, Labrosse, gène-toi pas. L'argent est à la banque qui fait rien. Il aurait été ben bête de s'gêner; il a fait un chèque de \$150.00, tu l'as signé et il a déguerpé. En partant de l'as même embrassé pleurant. Ah! ah! c'était riche de t'voir et de t'entendre lui dire: "Labrosse, je t'aime plus que mon frère. Si t'es capable de m'payer, c'est la même chose pour moi. L'argent j'en ai pas besoin."

Colas voulait suffoquer. Il s'arrachait les cheveux en criant:

— J'suis ruiné; ça pauvre argent; j'suis dans l'chemin par là faute. Labrosse m'paiera jamais, c'est la plus grande canaille de la ville de Québec."

— Si tu étais pas si malade insinua Cambo dans un moment d'accalmie, il serait peut-être encore temps d'courir à la banque arrêter le paiement du chèque, mais y a pas d'temps à perdre; il arrive dix heures, et tu peux être sûr que Labrosse ne sera pas lent à le présenter."

Il n'était que sept heures, mais le soigneur Cambo avait, pour ses fins, donné un coup de pouce à la pendule et à la montre de son copain. D'ailleurs ce dernier était trop agité pour ne rien remarquer."

— Vite, s'écria-t-il, aide-moi à m'habiller. Mes chaussures, mon pardessus, mon chapeau. Si je rencontre cette face de hibou de Labrosse à la banque, je l'étrouffe."

Avec une lenteur calculée, Cambo apporta les bottines dans lesquelles il avait au préalable, mis une bonne couche de poivre rouge. Il était d'une efficacité parfaite, ce Cambo. C'est par ses bons offices que Colas avait pris une cuite de choix dans la journée du 31 mars, et ce, en vue de le rendre malade pour un poisson d'avril de grande envergure le lendemain."

L'année précédente, Colas l'avait envoyé, le premier avril, porter une carte de sympathie pour un décès chez un client qui n'était pas mort. Toute l'année, il avait monté pièce par pièce la mystification qui le vengerait et que le malheureux Colas n'oublierait pas de sitôt. Il jubilait intérieurement en voyant que son programme se développait en tous points d'après la cédule établie par lui."

Colas sauta dans les pantalons que Cambo lui présentait et dont il avait soigneusement vidé les poches, de même que les poches du reste de l'habit et du pardessus. Tandis que Colas se lavait à grande eau, Cambo lui laça ses bottines, ostensiblement avec beaucoup de soin, mais en réalité pour mieux ajuster un épais morceau d'étoffe placé habilement, de façon à exercer une forte pression sur un cors que Colas avait sur le côté du pied et qu'il soignait avec tendresse et sollicitude chaque soir avant de se coucher. Il attachait ensuite très serrés les cordons de chaussures en faisant un triple noeud."

— Veux-tu que j'fasse venir un taxi? dit-il hypocritement."

— T'es pas fou. Penses-tu que j'ai l'moyen de payer un taxi quand ça va mal comme ça. J'vas prendre le tramway. Ah! ma tête. Quelle rage. On dirait que j'ai une enclume sur les épaules."

La marche au grand air va t'faire du bien, dit Cambo avec sollicitude. Fais attention à pas transpirer; tu peux attrapper une pneumonie. Y a rien d'plus dangereux à la fonte des neiges. T'es mieux d'garder ton bandeau."

L'infortuné Colas n'entendait rien; il se laissa docilement habiller par Cambo qui lui glissa un harem dodu, bien enveloppé dans la poche intérieure de son pardessus et il s'élança dehors comme un bolide la tête entourée d'un large bandeau blanc."

— Bonjour Colas, lui cria l'épicier du coin qui ouvrait son établissement. Astu vu le rapport de la joute?"

Colas fila comme un express sans répondre."

— Va pas si vite, cria l'épicier, de nouveau; c'est aujourd'hui le "poisson d'avril". T'as l'temps."

— Va au diable, répondit Colas, déjà loin. J'ai trop mal à la tête pour te parler."

Un bloc plus loin, tout essouffé, il sauta dans un tramway, mais, quand il mit la main à sa poche pour payer, il découvrit avec amertume qu'il n'avait pas un sou. Furieux, il dut descendre au premier arrêt."

Son cors qui, jusque-là, avait été "dormant" comme un pommier en hiver, se réveilla brusquement sous l'action irritante du frotement que produisait la pièce d'étoffe que l'ingénieux Cambo avait placée à l'endroit stratégique, et protesta avec une violence qui paralysa l'infortuné Colas. La marche lui devint absolument impossible tant la douleur était intolérable. Il essaya de marcher en n'appuyant que sur le côté opposé du pied, mais après une dizaine de pas, la douleur devint de plus en plus lancinante. Avisant une porte cochère ouverte, il s'assit sur le seuil pour enlever sa chaussure avec l'intention d'ôter son bas afin d'avoir le pied moins serré, mais là encore, il éprouva un nouveau désappointement. Les noeuds que Cambo avait faits résistèrent à tous ses efforts. Il voulut les couper mais impossible; pas plus de canif que d'argent dans le vide de ses poches. Cambo avait prévu ça avec une sagacité d'indien. Un effort qu'il fit pour les casser n'eut d'autre effet que de les resserrer. Cambo avait pourvu ses chaussures de lacets neufs la veille au soir et les avait choisis solides."

Tout cela faisait perdre à Colas un temps précieux, au moins il le croyait. Il prit le parti héroïque de courir. Le temps d'appui du pied contre le sol, dans la course, étant plus court que pendant la marche, il eut l'impression que la douleur était moins vive."

L'aspect de cet individu qui, un bandeau blanc autour de la tête déambulait en sautillant par ce matin de premier avril où il est notoirement suspect d'avoir l'air pressé, amusa les passants. Des loustics l'avertirent que "son poisson" allait le rattrapper, mais Colas était absolument insensible; il ne voyait qu'une chose: empêcher Labrosse de toucher le montant du chèque qu'il croyait lui avoir donné."

Il arriva à la banque fourbu et à bout de souffle car il n'avait pas l'habitude des exercices physiques violents. Il se buta contre une porte fermée, naturellement, car il était à peine huit heures. Il s'informa aux passants de la raison pour laquelle "la banque n'ouvrait pas aujourd'hui", mais sa question ne provoqua que des sourires narquois."

— Mais, ma tête. Quelle rage. On dirait que j'ai une enclume sur les épaules."

— La marche au grand air va t'faire du bien, dit Cambo avec sollicitude. Fais attention à pas transpirer; tu peux attrapper une pneumonie. Y a rien d'plus dangereux à la fonte des neiges. T'es mieux d'garder ton bandeau."

L'infortuné Colas n'entendait rien; il se laissa docilement habiller par Cambo qui lui glissa un harem dodu, bien enveloppé dans la poche intérieure de son pardessus et il s'élança dehors comme un bolide la tête entourée d'un large bandeau blanc."

— Bonjour Colas, lui cria l'épicier du coin qui ouvrait son établissement. Astu vu le rapport de la joute?"

Colas fila comme un express sans répondre."

— Va pas si vite, cria l'épicier, de nouveau; c'est aujourd'hui le "poisson d'avril". T'as l'temps."

— Va au diable, répondit Colas, déjà loin. J'ai trop mal à la tête pour te parler."

Un bloc plus loin, tout essouffé, il sauta dans un tramway, mais, quand il mit la main à sa poche pour payer, il découvrit avec amertume qu'il n'avait pas un sou. Furieux, il dut descendre au premier arrêt."

Son cors qui, jusque-là, avait été "dormant" comme un pommier en hiver, se réveilla brusquement sous l'action irritante du frotement que produisait la pièce d'étoffe que l'ingénieux Cambo avait placée à l'endroit stratégique, et protesta avec une violence qui paralysa l'infortuné Colas. La marche lui devint absolument impossible tant la douleur était intolérable. Il essaya de marcher en n'appuyant que sur le côté opposé du pied, mais après une dizaine de pas, la douleur devint de plus en plus lancinante. Avisant une porte cochère ouverte, il s'assit sur le seuil pour enlever sa chaussure avec l'intention d'ôter son bas afin d'avoir le pied moins serré, mais là encore, il éprouva un nouveau désappointement. Les noeuds que Cambo avait faits résistèrent à tous ses efforts. Il voulut les couper mais impossible; pas plus de canif que d'argent dans le vide de ses poches. Cambo avait prévu ça avec une sagacité d'indien. Un effort qu'il fit pour les casser n'eut d'autre effet que de les resserrer. Cambo avait pourvu ses chaussures de lacets neufs la veille au soir et les avait choisis solides."

Tout cela faisait perdre à Colas un temps précieux, au moins il le croyait. Il prit le parti héroïque de courir. Le temps d'appui du pied contre le sol, dans la course, étant plus court que pendant la marche, il eut l'impression que la douleur était moins vive."

L'aspect de cet individu qui, un bandeau blanc autour de la tête déambulait en sautillant par ce matin de premier avril où il est notoirement suspect d'avoir l'air pressé, amusa les passants. Des loustics l'avertirent que "son poisson" allait le rattrapper, mais Colas était absolument insensible; il ne voyait qu'une chose: empêcher Labrosse de toucher le montant du chèque qu'il croyait lui avoir donné."

Il arriva à la banque fourbu et à bout de souffle car il n'avait pas l'habitude des exercices physiques violents. Il se buta contre une porte fermée, naturellement, car il était à peine huit heures. Il s'informa aux passants de la raison pour laquelle "la banque n'ouvrait pas aujourd'hui", mais sa question ne provoqua que des sourires narquois."

— Mais, ma tête. Quelle rage. On dirait que j'ai une enclume sur les épaules."

— La marche au grand air va t'faire du bien, dit Cambo avec sollicitude. Fais attention à pas transpirer; tu peux attrapper une pneumonie. Y a rien d'plus dangereux à la fonte des neiges. T'es mieux d'garder ton bandeau."

L'infortuné Colas n'entendait rien; il se laissa docilement habiller par Cambo qui lui glissa un harem dodu, bien enveloppé dans la poche intérieure de son pardessus et il s'élança dehors comme un bolide la tête entourée d'un large bandeau blanc."

— Bonjour Colas, lui cria l'épicier du coin qui ouvrait son établissement. Astu vu le rapport de la joute?"

Colas fila comme un express sans répondre."

— Va pas si vite, cria l'épicier, de nouveau; c'est aujourd'hui le "poisson d'avril". T'as l'temps."

— Va au diable, répondit Colas, déjà loin. J'ai trop mal à la tête pour te parler."

Un bloc plus loin, tout essouffé, il sauta dans un tramway, mais, quand il mit la main à sa poche pour payer, il découvrit avec amertume qu'il n'avait pas un sou. Furieux, il dut descendre au premier arrêt."

Son cors qui, jusque-là, avait été "dormant" comme un pommier en hiver, se réveilla brusquement sous l'action irritante du frotement que produisait la pièce d'étoffe que l'ingénieux Cambo avait placée à l'endroit stratégique, et protesta avec une violence qui paralysa l'infortuné Colas. La marche lui devint absolument impossible tant la douleur était intolérable. Il essaya de marcher en n'appuyant que sur le côté opposé du pied, mais après une dizaine de pas, la douleur devint de plus en plus lancinante. Avisant une porte cochère ouverte, il s'assit sur le seuil pour enlever sa chaussure avec l'intention d'ôter son bas afin d'avoir le pied moins serré, mais là encore, il éprouva un nouveau désappointement. Les noeuds que Cambo avait faits résistèrent à tous ses efforts. Il voulut les couper mais impossible; pas plus de canif que d'argent dans le vide de ses poches. Cambo avait prévu ça avec une sagacité d'indien. Un effort qu'il fit pour les casser n'eut d'autre effet que de les resserrer. Cambo avait pourvu ses chaussures de lacets neufs la veille au soir et les avait choisis solides."

Tout cela faisait perdre à Colas un temps précieux, au moins il le croyait. Il prit le parti héroïque de courir. Le temps d'appui du pied contre le sol, dans la course, étant plus court que pendant la marche, il eut l'impression que la douleur était moins vive."

L'aspect de cet individu qui, un bandeau blanc autour de la tête déambulait en sautillant par ce matin de premier avril où il est notoirement suspect d'avoir l'air pressé, amusa les passants. Des loustics l'avertirent que "son poisson" allait le rattrapper, mais Colas était absolument insensible; il ne voyait qu'une chose: empêcher Labrosse de toucher le montant du chèque qu'il croyait lui avoir donné."

Il arriva à la banque fourbu et à bout de souffle car il n'avait pas l'habitude des exercices physiques violents. Il se buta contre une porte fermée, naturellement, car il était à peine huit heures. Il s'informa aux passants de la raison pour laquelle "la banque n'ouvrait pas aujourd'hui", mais sa question ne provoqua que des sourires narquois."

— Mais, ma tête. Quelle rage. On dirait que j'ai une enclume sur les épaules."

— La marche au grand air va t'faire du bien, dit Cambo avec sollicitude. Fais attention à pas transpirer; tu peux attrapper une pneumonie. Y a rien d'plus dangereux à la fonte des neiges. T'es mieux d'garder ton bandeau."

L'infortuné Colas n'entendait rien; il se laissa docilement habiller par Cambo qui lui glissa un harem dodu, bien enveloppé dans la poche intérieure de son pardessus et il s'élança dehors comme un bolide la tête entourée d'un large bandeau blanc."

— Bonjour Colas, lui cria l'épicier du coin qui ouvrait son établissement. Astu vu le rapport de la joute?"

Colas fila comme un express sans répondre."

La course qu'il venait de faire avait fait se développer une chaleur considérable dans ses chaussures, avec le résultat que le poivre rouge lui causa bientôt des picotements qui devinrent intolérables. Il éprouvait la sensation d'avoir les pieds dans la moutarde sans compter que son cors protestait avec plus de violence que jamais."

Il se rua avec frénésie sur la porte de la banque qu'il secoua de toute la vigueur dont il était capable et crut éprouver quelque soulagement en appliquant de violents coups de pied dans le bas de la porte."

Il dansait et piétinait sur place comme un épileptique quand survint une autre victime des mystifications traditionnelles du premier avril. Ce dernier arriva en coup de vent et en proie à la plus vive agitation. On lui avait monté le bateau que la banque était en faillite et il venait en retirer ses épargnes. La nouvelle de cette catastrophe menaçante empira encore l'état de fièvre de Colas, mais pour le moment ses pieds en feu ne lui permettaient pas d'occuper d'autre chose. Grâce à un canif que l'autre malheureux lui prêta, il put enfin se débarrasser de ses chaussures, et il resta en chaussettes."

Les deux énergumènes se ruèrent alors de nouveau avec ensemble à l'attaque de la banque; ils y mirent toute l'énergie du désespoir. Ils firent un tel tintamarre que finalement, quelqu'un qui logeait à l'étage supérieur, croyant à une attaque de détresseurs de banque téléphona à la police. Dix minutes plus tard, une voiture de la patrouille arrivait cueillant sans cérémonie les deux amateurs de "poisson d'avril" et, en dépit de leurs protestations véhémentes les amenait au poste où ils furent à deux cheveux d'être mis en état d'arrestation pour effraction."

En les fouillant, un constable sortit de la poche intérieure du paletot de Colas un paquet qu'il trouva suspect et qu'il défit avec toutes sortes de précautions. Il contenait un superbe harem qu'il exhiba joyeusement. C'était l'heureuse pièce à conviction nécessaire pour prouver l'innocence des deux "innocents". Elle provoqua dans tout le poste un moment de rare bonheur."

La triste vérité apparut alors à Colas dans toute sa nudité... Debout, hébété, les chaussures à la main, muet de stupeur, il vit toute l'étendue de la mystification dont il était la victime. A la pensée des tortures morales et physiques qu'il avait endurées, l'indignation le domina et il exprima son amertume en une volée de jurons de choix. Il sortit son répertoire au complet, le tout entremêlé des noms de Cambo et de Labrosse sur qui il appelait tous les malheurs, y compris celui d'aller chez le diable."

Il dut faire venir un taxi pour rentrer à la maison où il arriva presque pieds nus, transi, fourbu, affamé et la racine des cheveux plus douloureuse que jamais."

Cambo l'accueillit avec un sonore: POISSON D'AVRIL, COLAS."

J. B. COTE.

ESPRIT COURANT

Un voyageur, devant une gare, questionne un cocher de fiacre:

— Ce dernier qui est farceur:

— Oui, bourgeois, dit-il, nous cochers, nous sommes de vrais fusils.

— Comment ça?

— Dame! Nous ne pouvons partir que si nous sommes chargés!

mais qu'à écouter, vous allez comprendre. Etienne et Bastien Lethil causaient à demi-voix; François allumait sa pipe à sa torche.

— Ah ça! cria-t-il tout à coup aux deux autres, ce monsieur-là est donc un oiseau d'espèce bien rare pour qu'on prenne tant de gaité avec lui?

— Nous faisons ce que l'oncle Antoine a commandé, répliqua Etienne.

— Une bonne balle dans le dos, grommela François, ici ou sur la route, aurait arrangé l'affaire sans tous ces embarras!

Nerea sentit Honorable qui tressaillait à côté d'elle.

— Oh! fit-elle, ce n'est que le commencement l'expression de douceur et de pitié qui était naguère dans sa voix avait disparu. François reprenait:

— Le monsieur aura-t-il ses témoins?

— On ne sait pas, répondit Bastien Lethil.

— C'est égal, dit Etienne, l'oncle n'est pas fier lui qui a porté la grosse épaulette, de se battre ainsi avec un sous-officier!

— Se battre! répétaient les deux autres en éclatant de rire.

— Nerea! Nerea! balbutia Honorable d'une voix brisée, est-ce donc lui qu'ils vont assassiner ici?

— Écoutez! répartit froidement la fille de Giovan.

— L'oncle est rusé, poursuivait Etienne; il compte bien rentrer en France avant la fin du mois. Si ce qu'il dit est vrai, avec les millions du monastère, il aura de quoi acheter deux ou trois réputations d'honnête homme. Avec-vous bien compris son idée, vous autres? Il fait ici d'une pierre deux coups. Le maréchal des logis passe pour une fine lame. Avec ce duel-là, notre oncle évitera bien des affaires ennuyeuses.

— Parbleu! répliqua François, tu nous prends donc pour des conscris! Nous savons notre oncle par cœur aussi bien que toi.

Lethil adaptait au-dessus d'un petit trou carré, creusé en terre, une des mottes de gazon arrachées.

— Il lui faut son homme blessé par devant, grommela-t-il avec insouciance; voilà tout. Et Dieu merci! quand même le maréchal des logis aurait le diable au corps, il trébuchera dans une de nos chausse-trapes, soit en marchant, soit en rampant.

— Si on choisit l'épée, son numéro est tiré! décida François.

— Et si on choisit le pistolet, ajouta Lethil, c'est vous qui chargerez les armes.

Honorable était à la torture.

— Si fait, dit-elle enfin avec fatigue; il me semble, par Antoine Legagneur...

Nerea l'interrompit.

— Cela suffit, reprit-elle; vous n'avez désolé attendue pour l'avertir? C'est un Soleuvre!

sa volonté est de fer.

— Je me jeterai à ses genoux!

— Je m'y suis jetée.

— Je l'implorai avec larmes.

— J'ai pleuré... car vous ne savez pas tout; c'est par moi que ces hommes sont ici. Il m'avait ordonné de porter le cartel, j'ai obéi.

— Vous... s'écria Mlle de Blamont.

— Silence! si l'on vous entendait, la seule chance de salut qui reste serait perdue!

— Quinze, seize, dix-sept, dix-huit chausse-trapes! comptait Etienne en ce moment. S'il se tire de là, je lui paye de la bière du pays à plein verre, mes bons amis!

— Quant à s'en tirer, riposta Bastien, c'est comme si on parlait de prendre la lune avec les dents. Nous serons quatre contre un.

Honorable serra si fortement le bras de Nerea que celle-ci se retourna étonnée.

— Conduisez-moi, dit Mlle de Blamont, je veux le voir, lui parler.

La fille de Giovan eut son sourire amer.

— A quoi bon? dit-elle. Ce que je n'ai pu faire, nulle autre ne le fera.

Elle ne parla plus. Honorable cherchait laborieusement dans la trouble de sa pensée le mot qui pourrait le fléchir. Bastien et les deux neveux s'étaient groupés sur le terreau, au pied de la croix. Ils causaient maintenant à voix basse. Leur besogne était achevée. Tout à coup la fille de Giovan se redressa et dit:

— Venez!

Sa voix s'était élevée malgré elle pour prononcer ce mot: "Venez!" qui était l'expression de son désespoir.

A peine était-il sorti de sa bouche que les trois torches s'éteignaient. Les deux neveux et Bastien se jetèrent en même temps à plat-vent, rampant vers la futaie; ils croyaient à une attaque. Bastien se releva le premier.

— C'était une voix de femme, dit-il.

— Tout de même, répondit François, nous voilà en pleine déroute pour un mot qui sort du convert. Il faut savoir qui a parlé, nous jouons une grande partie!

— Ils s'étaient arrêtés. Nerea, effrayée de sa propre imprudence, entraîna Honorable à travers les taillis. On entendait le bruit des feuilles desséchées sous leurs pas.

— Ils se sauvent! dit François, après avoir écouté.

— Ils ont plus peur que nous, ajouta Etienne.

— Prenez sur la gauche, je vais tourner le taillis du château. S'ils nous ont vus, tant pis pour eux!

— On tant pis pour nous! grommela l'ainé des neveux.

A suivre

Les errants de nuit

PAR
PAUL FEVAL

No 30. — Ah! s'écria Nerea, vous soupçonnez le Legagneur! Moi aussi, je les ai soupçonnés. Ils n'en sont pas à leur premier crime, et celui-là leur a bien profité. Mais Mathieu a vu, et vent. — Que firent et que dirent les Legagneur?

— Jean, le père de ceux qu'on appelle les neveux, parla de dénoncer le fait à la police de Bouillon. Votre père lui a donné depuis bien de l'argent. Antoine voulait venger sur le coup son malheureux associé, Michel Tremblait... Mais ce sont des marchands, et Antoine éclaira la situation d'un mot; il dit à votre père: — Désormais nous nous appartenons!

M. de Blamont ne protesta point. Les Legagneur exigèrent d'abord qu'on leur remit l'entier, qui est le maréchal des logis Hector, héritier unique et légitime de Soleuvre et de Bazeille. M. de Blamont donna l'enfant. Michel Legagneur eut de quoi reprendre la maison de Sedan; Antoine reçut de fortes sommes; Jean, qui n'était alors qu'un malheureux, devint tout à coup riche.

Et quand la justice vint faire enquête au château de Blamont, au sujet de la disparition de Soleuvre et de sa femme, les trois Legagneur portèrent ce témoignage: "Soleuvre a été réduit au désespoir; il parlait de suicide... Sa femme n'avait pas d'autre volonté que la sienne. Ce que Soleuvre a fait, sa femme a dû le faire." Il n'y avait ni traces ni preuves. Mathieu seul aurait pu parler; il garda le silence. La justice se retira.

Mais, depuis ce temps-là, les Legagneur sont les maîtres de votre père. Quoi qu'ils veulent, M. de Blamont n'a pas le droit de leur opposer un refus.

— J'ai vu mon père leur résister en face à tous les trois, dit Honorable.

— Je sais cela, répliqua-t-elle; l'homme qui n'a pas défendu sa fille à sa défenderesse ne...

maintenant cette grande clameur, répandue sur son passage, une seule parole se dégageait, distincte, à force d'être souvent répétée: "C'est cette nuit! c'est cette nuit!" Puis les cris redoublèrent de force; le fracas de la marche s'éleva. Au bout d'une minute encore, on n'entendait plus qu'un vague murmure.

— Qu'y a-t-il donc cette nuit? demanda Honorable.

— Dieu le sait, répondit Nerea dont la voix était grave; cette nuit contient l'heure marquée, voilà ce qui est certain. Ces aveugles vont ôter le démon des poches. Moi, je suis troublé et rouge; beaucoup d'or et beaucoup de sang!

CERCLE NOTRE-D-DES NEIGES
TROIS-PISTOLES

NOTRE AVANT-GARDE

Nous sommes heureux de fournir l'occasion à notre Avant-Garde de l'A.C. J.C. de publier ses activités en lui disposant de notre chronique cette semaine. L'année avant-gardiste est divisée en trois trimestres dont voici un bref aperçu des activités du premier de l'année, comprenant les mois de septembre, octobre et novembre 1934 :

—L'Avant-Garde Notre-Dame des Neiges des Trois-Pistoles, comme l'A.C. J.C., met en pratique ces trois mots qui désignent tout son rôle : Piété, étude, action.

—Au point de vue de la piété, une "moyenne" de douze membres assistent à l'office de la Ste-Vierge qui a lieu tous les dimanches. Tous assistent à l'office du Sacré-Coeur tous les quinze jours et à l'heure d'adoration à tous les premiers vendredis du mois. L'Avant-Garde à l'habitude de faire brûler un lampion tous les vendredis et le premier vendredi du mois.

—En ce qui concerne l'action, notre "cercle" a fait sa grande part, nous avons la messe et communion par roulement sur semaine. Tous les membres "font partie" de la maîtrise de chant ou des Enfants de choeur. Des campagnes furent entreprises pour détruire autant que possible, les anglicismes.

—Nous avons fait un concours qui consista dans le choix d'une feuille de "rable". Les conditions étaient que celui qui aurait la plus belle et la plus grande feuille, serait récompensé, ce qui fut fait. Tous les membres lisent le "Semeur" qui leur est distribué à tour de rôle par le président. Plusieurs "projets" que nous nous sommes proposés, se sont réalisés, tels que : l'organisation d'une bibliothèque, préparation d'une séance inter-cercle. La "principale" activité au chapitre des organisations fut celle de combattre les "mauvaises tournures de phrases", tant anglaises que françaises.

—Nous souhaitons que les membres de l'Avant-Garde continuent de travailler en ayant toujours sur les lèvres la devise de l'A.C.J.C. qui est : "aussi la leur : Esto vir. Sois homme !"

"Signé" Roger Ouellet, prés.

Gaston Rousseau, sec.

Comme nous pouvons voir par ce rapport substantiel, notre Avant-Garde accompli toujours bien sa tâche, ce qu'elle a toujours fait d'ailleurs depuis sa fondation en 1930. Nous devons féliciter ces jeunes étudiants pour leur beau travail et joindre nos vœux aux leurs pour qu'il en soit toujours ainsi afin que nous puissions compter sur eux dans l'avenir lorsqu'ils seront devenus membres de notre cercle, après leur séjour au Collège.

Le Président.

ENQUETE DU CORONER

Le coroner R. Bélanger a présidé l'enquête dans l'affaire de la mort d'Alphonse Desrosiers, menuisier de cette ville, décédé subitement au cours de la semaine dernière.

Après avoir entendu le témoignage du Dr Marois, médecin-légiste de Québec et de six autres témoins, les jurés ont rendu un verdict de mort naturelle par suite de congestion pulmonaire.

AU COLLEGE DES FRERES DU SACRE COEUR

Concours de mars.

8^e année : 1 Elie Bernier, 2 Yvon Partry, 3 François Bélanger.

7^e année : 1 division, 1 Viator Beauchesne, 2 Gilbert Gagnon, 3 Maurice Dechamplain, 4 Léonard St-Laurent, 5 J.-Marie Desbiens.

2^e division : 1 J.-Bte Poirier, 2 P.-Paul Deschênes, 3 Roch Tremblay, 4 Denis Pelletier.

6^e année : 1 Chevalier Irénée, 2 Dubé P.-Etienne, 3 Ouellet E. Albert, 4 Bellavance Gabriel, 5 Matte Yves, 6 Lepage Maurice, 7 Bélanger Hervé, 8 Theriault J.-Marie, 9 Bouillon Roger, 10 Pelletier Léonard.

5^e année : 1 Jean-Jacques Proulx, 2 Jean Hubert, 3 Albert Proulx, 4 Valère Dubé, 5 Emile Dubé, 6 Henri Côté, 7 Joseph-Emile Collin, 8 Ls-Philippe Rioux, 9 Jean-Marc Tremblay, 10 P.-Emile Grenier.

4^e année : 1 Antonio Rioux, 2 Pierre-Paul Ouellet, 3 Paul-Emile Nadeau, 4 Gérard Alain, 5 Fernand Arsenault, 6 Roger Beaulieu, 7 Yvon Harrison, 8 Laurent Leblond, 9 Benoît Joncas, 10 P. Deschênes.

3^e année : 1 Pierre-Paul Aubut, 2 Gabriel Canuel, 3 Roger Asselin, 4 Chs-Adrien Leblond, 5 Godfroy Bouillon, 6 André-Albert Poirier, 7 Wilbrod Rousseau, 8 Claude Matte, 9 Clément Berger, 10 Claude Lepage.

Ouverture de la navigation

POINTE-AU-PERE

Depuis le 17 mars le quai de la Pointe au Père étant libre de glaces, était dans l'attente du premier vaisseau, qui par un rapport du Bureau du Marconi devait nous arriver le 21, ce vaisseau était le SS. Sable de la Compagnie de la Clarke Steamship, venant de Clarke City avec un chargement d'effets de chantier, ainsi que 45 chevaux, et 150 vaux, chargements d'effets, et plus de bucherons. Arrivé vers les onze heures 200 bucherons, de Franklin, et Godbout

Notes Locales

—M. l'abbé Pierre Bérubé a laissé l'Hospice des Srs de la Charité pour St-Simon de Bonaventure où il est nommé assistant curé pour quelque temps.

—Mme Gérard Chamberland retenue à l'hôpital depuis un mois à la suite d'une opération, est sortie lundi dernier parfaitement remise.

—La Cour Criminelle, se continue, cette semaine, sous la présidence de l'Honorable Juge Wilfrid Laliberté.

—L'Honorable Juge Adolphe Stein est retourné à Rivière-du-Loup, après avoir passé une semaine en notre ville.

—La Commission régissant la "Loi d'arrangement entre Cultivateurs et Cranciers" (Concordat) siégera à Rimouski prochainement.

—MM. Napoléon et André Fortin de Priceville, étaient en ville cette semaine.

—Mlle M. A. Lévesque de Priceville, était de passage à Rimouski, mercredi dernier.

—Mme Lavoie de Gaspé, sœur de Mgr Ross a passé quelques jours à Rimouski chez sa sœur, Mme Harrison, de la rue St-Pierre.

—M. Stéphane Boily, de St-Hyacinthe, section des bovins au Ministère fédéral de l'Agriculture était à l'Ecole d'Agriculture de cette ville jeudi.

Jugements rendus en Cour Supérieure

Dame Delvina Gagnon-Fillion vs François Desrosiers, Rimouski et R. O. Gilbert.

Dans cette cause, le défendeur Desrosiers a reconnu devoir à la demanderesse, Dame Delvina Gagnon, la somme de \$1,500.00 pour bonne et valable considération exprimée dans un acte d'obligation fait et passé le 30 mai 1933, et a promis de payer la dite somme à la demanderesse dans le cours de trois ans à compter du 30 mai, 1933, avec intérêt au taux de 7 p.c. l'an. Pour sûreté et garantie du paiement de la somme de \$1,500.00 en capital avec en plus les frais sur décret et les intérêts, l'emprunteur a hypothéqué en faveur de la présente demanderesse, un immeuble, situé dans la ville de Rimouski, appartenant au dit emprunteur. L'acte d'obligation a été enregistré le 14 juin, 1933, au bureau d'enregistrement de Rimouski, à Rimouski, où se trouve situé le dit immeuble. Une des conditions du prêt était que, à défaut par le défendeur de payer les taxes municipales, scolaires et autres contributions publiques, à l'échéance de chacune d'elles, la présente obligation deviendrait exigible à demande. Le 20 décembre, 1934, le défendeur était en retard et n'avait pas payé, suivant la stipulation de ce contrat de prêt, des montants considérables en fait de taxes municipales etc., rendant ainsi le prêt fait par la demanderesse payable à demande. En conséquence, le montant total, en capital et intérêt de la dite obligation, est dû, savoir \$1,500.00 de capital avec en plus \$45.45 d'intérêt, formant un total de \$1,545.45 laquelle somme le défendeur néglige et refuse de payer. La présente demanderesse, Dame Delvina Gagnon, demande à ce que le défendeur soit condamné à lui payer cette dite somme avec intérêts et que l'immeuble soit déclaré affecté et hypothéqué au paiement de toutes ces sommes, à défaut par le dit défendeur Desrosiers, de payer dans un délai de quinze jours, le montant mentionné plus haut, le dit immeuble soit vendu par décret. L'honorable Juge Wilfrid Laliberté, rend jugement suivant les conclusions, dépens contre le défendeur.

Octave Massé vs Victor Beaulieu Baie-des-Sables.

Dans cette cause-ci, le défendeur Beaulieu doit personnellement une somme de \$193.90 balance due en capital et intérêt sur un billet au montant original de \$300.00 fait, signé et daté à Baie-des-Sables, district de Rimouski, le 10 mars, 1921. Octave Massé, père, à l'ordre de qui ce billet est fait et signé, est décédé à Baie-des-Sables, le ou vers le 1 octobre 1921, laissant le demandeur, Octave Massé, son fils, son légataire universel par testament. Le demandeur est ainsi aux droits du dit Octave Massé, père. Le demandeur a fait la demande du montant de ce billet à plusieurs reprises au domicile du défendeur, celui-ci refuse ou néglige maintenant de payer la dite somme de \$193.90 échue et exigible. L'honorable Juge Wilfrid Laliberté, condamne le défendeur à payer au demandeur la somme de \$193.90 avec intérêt au taux de 6 p.c. l'an sur la somme de \$165.00 et à un taux de 5 p.c. sur la balance et les dépens.

du soir, le capitaine a jugé à propos de passer la nuit à quelques cents pieds du quai, accostant ce dernier vers les cinq heures du matin. Donnant l'avantage à ces bucherons de passer la nuit à bord du vaisseau.

Vers les quatre heures de l'après-midi, le vaisseau nous laissait pour retourner prendre chargement à Trinity Bay, revenant à la Pointe-au-Père le dimanche 24 mars avant à son bord 40 chevaux, effets de chantier et plus de 125 bucherons.

Aussitôt libre, le Sable a repris la Mer pour se rendre à Shelter Bay où l'attendaient 150 bucherons, avec effets et 50 chevaux. La côte Nord était donc en communication certaine avec la Côte Sud, et le SS. Gaspesia, de la même compagnie partait de Québec pour venir conner main forte, et se rendait directement à Shelter Bay pour prendre chargement complet pour la Pointe-au-Père et après avoir fait une couple de voyages ici transportant près de 125 chevaux, ainsi que 45 chevaux, et 150 vaux, chargements d'effets, et plus de bucherons. Arrivé vers les onze heures 200 bucherons, de Franklin, et Godbout

Un conquérant d'âmes et un grand consolateur

LE P. JEAN-BAPTISTE DE LA BROSSE, JESUITE

Suite de la première page

missionnaire ne connaît plus les repos. Il est l'unique prêtre dans l'immense territoire qui va du Lac St-Jean aux Sept-Iles, d'un côté du fleuve, de Cacouna à l'île Saint-Jean, de l'autre côté ; il dessert quantité de postes échelonnés sur une distance de douze cents milles, en utilisant des moyens de transport pas toujours confortables ; sa résidence est partout où les besoins de son ministère l'arrêtent ; tantôt il hiverne à Tadoussac, tantôt à la Pointe-des-Monts, souvent à l'Isle-Verte, quelquefois à "Bonne-Aventure" et à Rimouski, toujours au point où les rigueurs du climat le surprennent ; il baptise, il bénit des mariages, il prêche, il réprimande et il console, il fait descendre aussi le Dieu de toute justice en des coeurs meurtris par l'injustice ; et, après avoir parlé du Christ, il reprend sa rude tâche de maître d'école, en écourtant ses heures de repos, au profit de nombreux élèves que la misère tient dans l'ignorance ; il court à Carquet, à l'île Saint-Jean, même au fond des bois du Nouveau-Brunswick en des endroits secrets, reconforter ses chers Acadiens ; enfin il est sollicité de partout et il voudrait être partout, mais son zèle est plus grand que ses forces et, à la fin, il doit s'arrêter.

Et le 11 avril 1782, à cinq heures et demie du soir, en la pauvre maison de la mission, à Tadoussac, dans un dénuement digne du Pauvre d'Assise et presque seul, mais assisté cependant à la dernière minute par un lointain confrère, le P. Jean-Baptiste de La Brosse rendit sa belle âme à Dieu. Il avait cinquante-huit ans. Le P. Compain, Récollat, l'enterra le lendemain sous l'autel de la petite chapelle.

La vénération populaire a tissé autour des derniers moments de sa vie des légendes sublimes, pleines de naturel et de foi. C'est l'une d'elles qui a inspiré le poète Caven dans son hymne intitulé : The Bells of Death. Et le souvenir du grand missionnaire survécit longtemps. Chacun de nous, en rappelant ses lointains souvenirs d'enfance, entend encore nos grand-mères en parler avec émotion et les voit toujours, de leurs mains pieuses, dessiner le nimbe de la sainteté autour de sa noble figure.

Par la meilleure partie de sa vie, par ses travaux apostoliques, par sa mort surtout, le P. de La Brosse appartient pleinement à la région du Bas Saint-Laurent et il en fut le grand apôtre. Il faudrait chercher longtemps, à part le marbre de la chapelle de Tadoussac, pour trouver son nom gravé quelque part. La reconnaissance des fils de ses chers enfants sera-t-elle stérile au point de lui refuser la gloire qu'il mérite ? Il y a des noms qui doivent survivre, comme il y a des figures qui méritent d'être gravées dans le marbre. En attendant, exaltons sa mémoire, vénérons-le comme un saint jusqu'au jour, que Dieu fera prochain, où nous aurons la joie de le voir placé sur nos autels.

Silvio DUMAS.

le Gaspesia nous revenait le 31 mars en compagnie du SS. Sable, dont le Gaspesia seul avait à son bord 90 chevaux et plus de 150 bucherons.

Notre quai a donc été à l'honneur d'être le premier ouvert à la navigation donnant l'avantage à ces bucherons de faire la traversée aussitôt leurs travaux terminés, et par le fait même épargnant à ces pauvres gens des dépenses considérables.

Ce 3 avril le Port de Rimouski, aussi bien que celui de Matane sont prisonniers des glaces, et quand seront-ils libérés ? Il me semble que pour notre Compagnie de navigation locale aussi bien que pour la région, Le Quai de la Pointe-au-Père est d'une très grande importance, et ces milliers de dollars que donne la Navigation hâtive avec la Côte Nord, devraient rester ici, et donner l'avantage d'un développement rapide. Mais pour cela il se présente l'inconvénient d'avoir un abri certain à notre quai ou les vaisseaux pourraient passer l'hiver ici, et aussitôt le quai libre "vers le 15 mars" pourraient commencer leurs traversées, reliant la Côte Nord, à la Côte Sud un mois plutôt donnant par le fait même — en incluant le mois de décembre — deux mois de navigation de plus à cette Compagnie que l'on nomme avec orgueil "La Cie de Transport de Bas St-Laurent."

J'avoue bien que si de tels travaux étaient faits ici cela ne serait certainement pas au détriment du beau, et important quai de Rimouski, mais aideraient considérablement au développement de notre région en général car il ne faut pas oublier que d'année en année les postes de la Côte Nord deviennent de plus en plus importants et de toute certitude malgré l'importance de quai de Rimouski, celui de la Pointe-au-Père serait d'une aide très appréciable.

Il me ferait plaisir que quelques intéressés donneraient leurs vues, dans les colonnes du journal local à ce sujet, il me semble que pour projet sérieux celui-ci en est un, et il serait pris en considération par nos dirigeants dans l'intérêt de tous et chacun, pour le bien de notre région.

Montréal, Québec ont leur importance, mais n'oublions pas que Rimouski, et Pointe-au-Père ont aussi un site très important au point de vue de Navigation, il me semble qu'il est plus temps que jamais d'y penser, et de faire valoir l'importance de ces deux sites.

VIGIE.

TERRE A VENDRE

Très belle terre 28 arpents par 4 1/2. 80 arpents à la charrie, avec le roulant de cultivateur, 5 arpents du village. S'adresser à Wilfrid LeBeau, Padoue, Cité Matapédia, Nos 6-7-8

S'il s'agit de l'achat d'un poêle, neuf ou usagé, d'une machine à laver, d'un réfrigérateur, d'une polisseuse électrique. Consultez

J. ADELARD GARON Agent-Distributeur. DE LA CIE BELANGER ET BEATTY BROS.

Vous serez toujours satisfaits de vos marchés, et de la marchandise.

SALON Rue St-Germain Rimouski. Téléphone 258-D.

HOTEL MEUBLE A VENDRE

Brise des Islets. — En face du quai. — 23 appartements. — Tennis, etc. — Bonnes conditions. — S'adresser à J. E. HORACE BERUBE, BIC P. Q.

INFIRMIERE DIPLOMEE

Mlle Bernadette Hudon, infirmière diplômée, fera de la pratique privée à Mont-Joli et dans les environs. Casier postal : 104. Mont-Joli.

Machine à carder

Aux cultivateurs de la région du Bas St-Laurent qui ont de la laine à faire carder, adressez-vous à François Viel industriel de St-Ludger de Rivière-du-Loup. Satisfaction garantie ou argent remis. Prix actuel 5c. laine écharpillée et blanche, non écharpillée et grise 6c. et défilée 7c. la livre. Nous payons le demi transport sur 100 lbs et plus.

RETRAITES FERMEES

à la MAISON STE-THERESE DE L'ENFANT-JESUS 9 avril au 12 avril pour jeunes filles. 2 juin au 5 juin pour Ligue féminine. Pour tous renseignements, s'adresser aux Missionnaires de l'Immaculée-Conception, RIMOUSKI.

A VENDRE CHARS USAGES

176	ESSEX COACH	1927	\$ 25.00
246	OLDSMOBILE SEDAN	1927	50.00
306	PAIGE SEDAN	1929	75.00
387	CHEVROLET COACH	1931	300.00
392-R	BUICK SEDAN	1926	150.00
415	WHIPPET COACH	1928	100.00
418	BUICK SEDAN	1927	150.00
420	PLYMOUTH SEDAN	1929	75.00
423	FORD ROADSTER		75.00
486	FORD ROADSTER		50.00
431	HUDSON COACH		100.00
463-R	NASH SEDAN	1928	300.00
468-17	OLDSMOBILE SEDAN	1927	100.00
477	PONTIAC SEDAN	1928	250.00
480	BUICK COUPE 8 CYLINDRES	1931	350.00
481-R	CHEVROLET SEDAN	1929	200.00
482-R	CHEVROLET PICK-UP	1930	175.00
485	FORD 4 COACH	1932	300.00
487	CHEVROLET SEDAN	1926	100.00
488	CHEVROLET COACH	1932	350.00
489-R	CHEVROLET SEDAN	1929	200.00
491-R	CHEVROLET SEDAN	1929	200.00
1	CHEVROLET COACH	1930	250.00
1	CHRYSLER SEDAN 65	1929	500.00
1	CHEVROLET SEDAN	1930	300.00
1	CHEVROLET SEDAN-SPECIAL	1934	800.00
1	CHEVROLET COUPE	1929	200.00
1	CHEVROLET COACH	1934	650.00
1	CHEVROLET SEDAN	1932	550.00
1	DODGE SEDAN	1928	300.00
1	CHEVROLET SEDAN SPECIAL	1934	800.00

NOUS AVONS DE TRES BELLES VALEURS DANS CES CHARS USAGES

Wilfrid Ouellet, Bic.

SALON DE BEAUTE DE CHAMPLAIN



Quel que soit le nom. Quelle que soit l'apparence de la machine, si vous avez l'électricité sur la tête, vous prenez des risques.

Le permanent P. S. E. LIDO sans fils, sans électricité sur la tête, qui vous donne une protection complète pour vous et votre chevelure.

Venez nous voir et l'on vous donnera plus que satisfaction avec l'appareil indéfrisable LIDO.

Quel que soit l'état de votre cheveu.

TELEPHONE 207-c AVENUE DE LA CATHEDRALE RIMOUSKI

AUBAINES D'AVIRL

HABITS POUR MESSIEURS

Toutes les teintes, 2 paires de pantalons. Depuis

15.50 à 25.00

Autre ligne d'habits, un beau choix de dessins, de 32 à 37 2 paires de pantalons pour

13.00

HABITS POUR GARCONS:

De 25 à 32. Valeur incomparable pour

8.00

HABITS D'ENFANTS

2, 3, 4, 5 ans. Au bas prix de

2.10

PARDESSUS DE PRINTEMPS:

Toutes les teintes, pour

11.50

GRATIS

A chaque acheteur d'un habit de \$15.00 et plus, il sera donné un joli chapeau gratuit.

AVIS AUX INTERESSES

A tous ceux qui désirent un habit, vous serez les bienvenus ici les 12 et 13 avril prochains. Nous aurons à cette date un expert de Montréal dans les habits sur mesure. Consultez-le vous aurez satisfaction.

MARCHANDISES A LA VERGE

TWEED A MANTEAU Nouveaux motifs.	
La verge pour	1.35
ETTOFFE A MANTEAU, qualité supérieure.	
La verge pour	2.25
UN ASSORTIMENT DE TRES JOLI CREPE IMPRIME	
Marchandise pure soie, la verge	0.90

CHAPEAUX POUR HOMMES



\$1.50

EPICERIES

POUDRE A PATE MAGIQUE	
1 livre pour	0.28
5 livres pour	1.25
COCOA "LOOSE"	
3 livres pour	0.29
THE NOIR PEKOE.	
La livre pour	0.39
SUCRE GRANULE	
10 livres pour	0.54
RIZ	
10 livres pour	0.39
1 PETIT JAMBON SANS OS	
La livre pour	0.19

SOULIERS POUR MESSIEURS 1.85 à 6.00

TOUT A FAIT SPECIALE UNE LIGNE

4.50



ALBERT MICHAUD,

RUE DE L'EVECHE

RIMOUSKI.